

RAPPORT
ANNUELS
CONSOLIDÉS

2024

65 ANS
1959 2024





Registre du Commerce et des sociétés de Valongo
Capital social : 10 000 000 euros
NIF [équivalent au SIREN] : 500 070 210
Permis de construction n° : 568

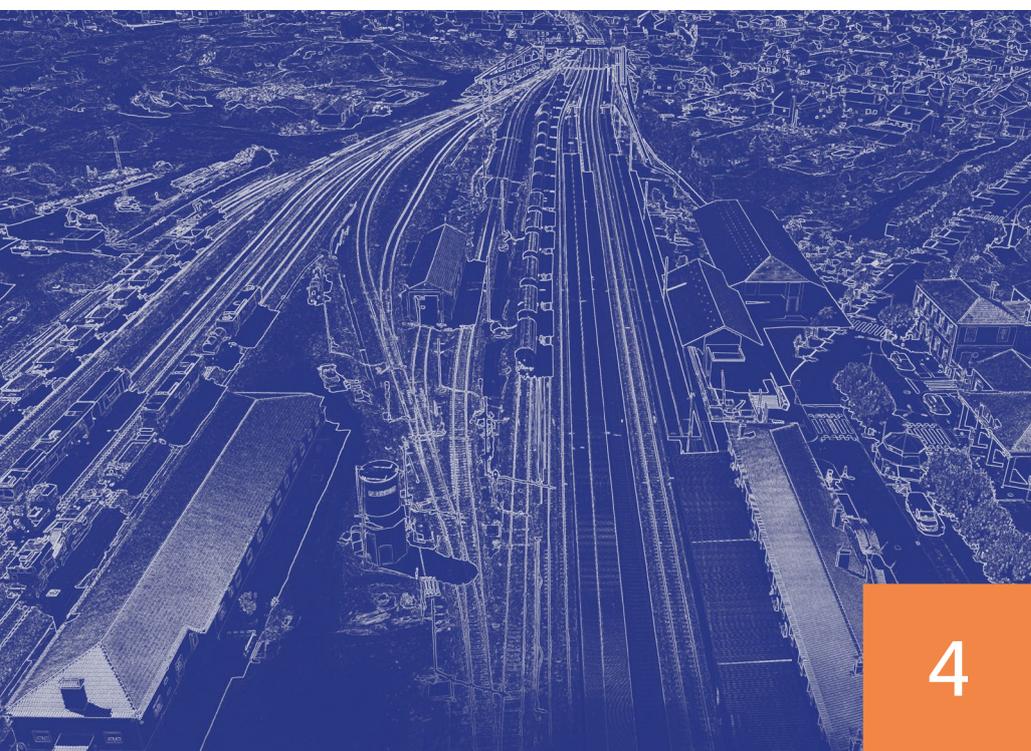
An aerial architectural drawing of a city grid, rendered in white lines on a dark blue background. The drawing shows a complex network of streets and building footprints. A large, stylized white number '65' is overlaid on the center of the image. The '6' is a simple outline, and the '5' is a thick, solid shape. The overall style is technical and architectural.

65

ANS

1959-2024

SOMMAIRE



1

CONDURIL

4

2

RAPPORT
CONSOLIDÉ
DE GESTION

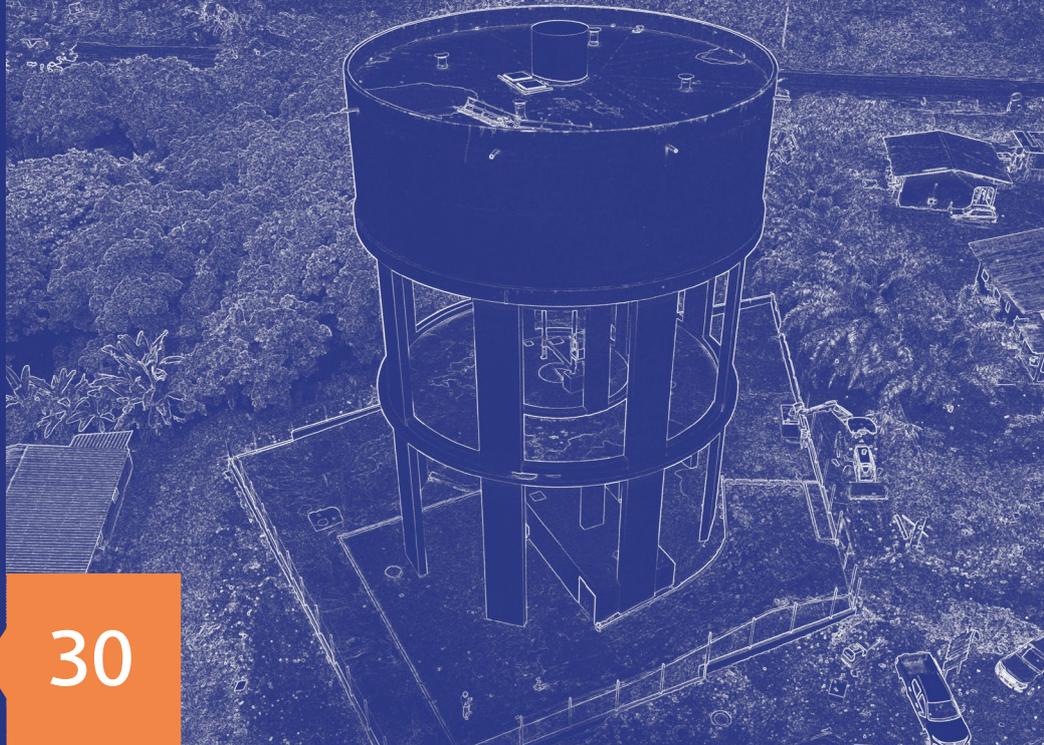


12

3

ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS
ET ANNEXE

30



4

RAPPORT ET AVIS
DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE

88



5

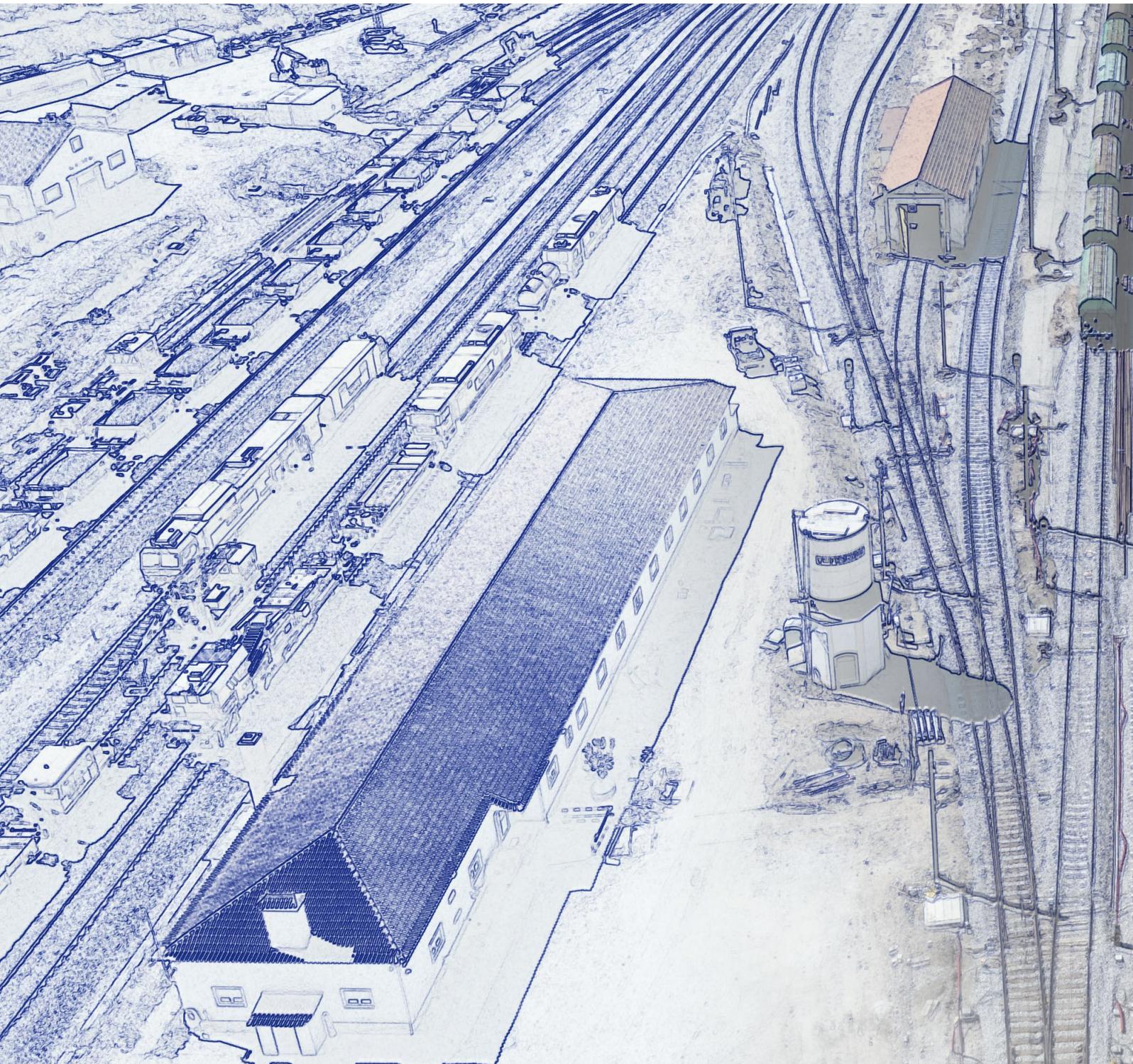
CERTIFICATION
LÉGALE DES
COMPTES
CONSOLIDÉS

92



1

CONDURIL





MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Benedita Amorim Martins
Présidente du Conseil d'administration

Chers actionnaires et parties prenantes,

L'année 2024 a apporté de nombreux défis à Conduril, tant sur le marché national qu'international.

Au Portugal, bien que l'on ait constaté une augmentation du lancement de marchés publics, ceux-ci continuent d'être publiés sur des bases inadéquates par rapport à la réalité, ce qui ne nous a pas permis de remporter le nombre de chantiers souhaité.

Cette situation, combinée à la fin de chantiers emblématiques, a entraîné une diminution du chiffre d'affaires, ce qui nous a contraints à redimensionner notre structure afin d'améliorer l'efficacité de nos opérations.

Par l'intermédiaire du consortium portugais LusoLav, nous avons participé aux appels d'offres pour la Ligne ferroviaire à grande vitesse, où nous étions les seuls soumissionnaires. Le consortium LusoLav s'est vu attribuer le premier tronçon entre Porto et Oiã et nous espérons que les travaux débuteront en 2026.

En 2024, nous avons remporté deux projets qui contribueront à un monde meilleur et plus durable : un parc éolien pour Iberdrola, ainsi que la construction d'une unité de production de biocarburants, un projet HVO pour Galp.

En Afrique, l'année a été une fois de plus marquée par l'instabilité et les conflits armés, ce qui a retardé le démarrage de certains projets et freiné le lancement de nouveaux chantiers. Cependant, notre stratégie d'intervention nous a permis de constituer un important portefeuille de travaux bénéficiant de financements

« Je remercie tous les employés, clients, fournisseurs, institutions bancaires et autres parties prenantes, pour la collaboration et la coopération dont ils ont fait preuve envers Conduril tout au long de son existence, et en particulier au cours de cette dernière année. »

internationaux, ce qui nous permettra de renforcer notre position sur ce marché. Nous avons bon espoir que les financements internationaux de nos projets deviennent opérationnels très prochainement, ce qui nous laisse entrevoir une forte croissance du chiffre d'affaires en Afrique au cours des deux prochaines années.

Au cours de l'année 2024, Conduril a poursuivi sa trajectoire en matière de durabilité, en publiant son premier rapport sur l'empreinte carbone, couvrant toutes les zones géographiques du groupe Conduril. Ce travail permettra de suivre l'évolution de notre impact environnemental et de guider les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixé pour 2030.

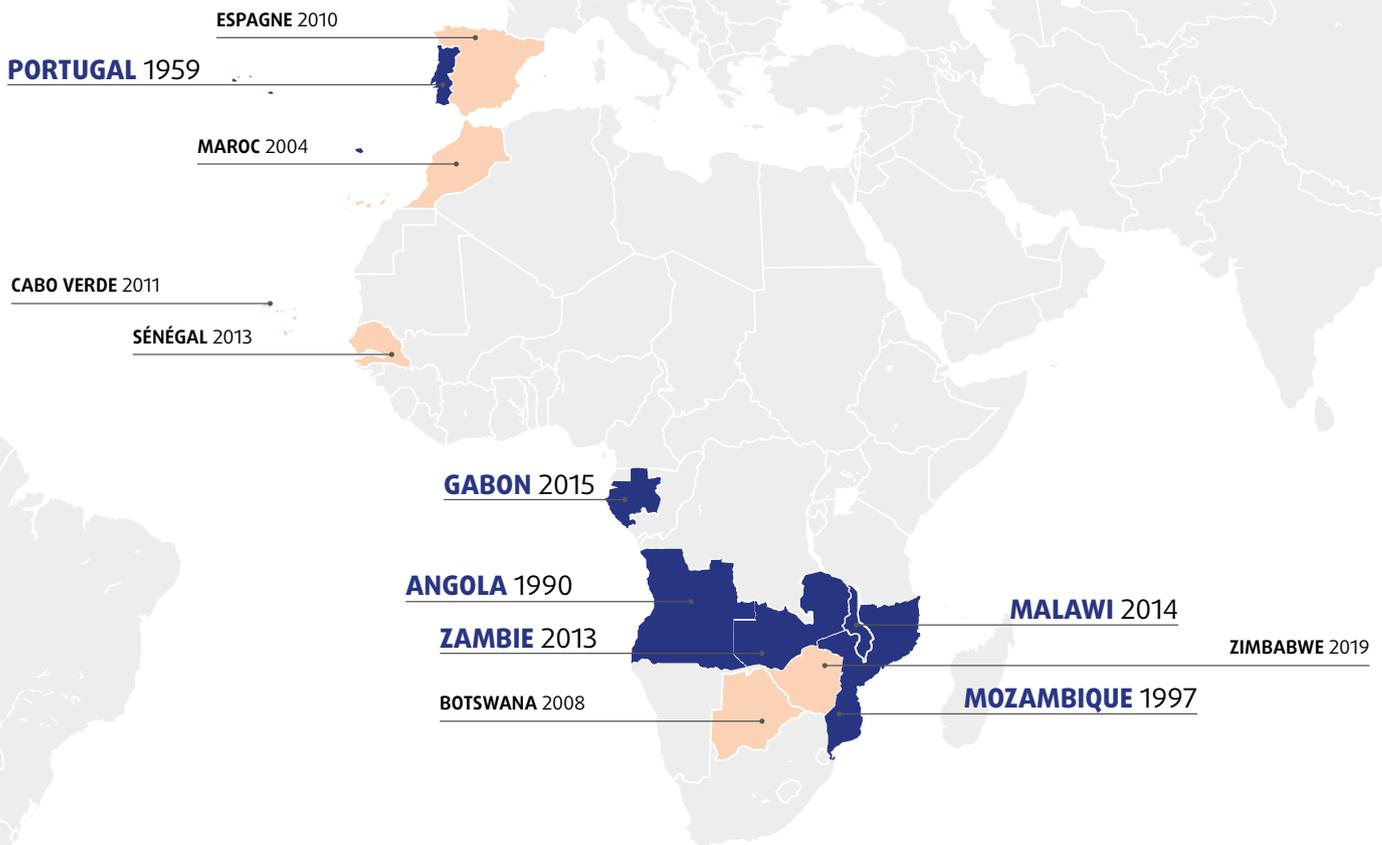
Nous avons également renforcé l'alignement de nos pratiques avec les piliers ESG, en publiant nos politiques de Diversité, d'Équité et d'Inclusion, ainsi que celle d'Achats responsables qui reflètent les normes éthiques et environnementales qui guident notre action.

Dans le cadre de notre responsabilité sociale, et en partenariat avec la Faculté d'Ingénierie de l'Université de Porto, nous avons créé les bourses Conduril - Engenheiro Amorim Martins.

Pour 2025, nous restons déterminés à mettre en œuvre notre Politique de Responsabilité Sociale des Entreprises. Parmi les actions phares, nous soulignons la préparation du rapport de durabilité en conformité avec la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), ce qui ainsi renforcé la transparence et la confiance dans nos processus de communication avec l'ensemble des parties prenantes.

Avec une histoire de 65 ans consacrée au génie civil, Conduril - Engenharia, S.A. (ci-après dénommée Conduril), dénomination qu'elle adopte depuis 2011, a été fondée en 1959 en tant que société à responsabilité limitée, avant d'être transformée en société anonyme en 1976. En 1970, un changement important dans sa structure de l'actionnariat a eu lieu et a influencé son destin jusqu'à aujourd'hui. Ses actions sont admises à la négociation en bourse depuis 1990, et elle est actuellement cotée sur le marché non réglementé Euronext Access.

Le siège de Conduril est situé à Valongo, au Portugal, d'où elle a amorcé son processus d'internationalisation :



Au cours de ce long parcours, l'entreprise a participé à des centaines de projets, fondés sur ses principes et valeurs, en respectant les meilleurs standards de qualité et les spécifications requises, afin de garantir la satisfaction de ses clients et autres parties prenantes.

Le modèle de gouvernance de Conduril repose sur des principes largement diffusés en son sein, qui caractérisent et régissent son action, tout en assurant sa pérennité, en n'oubliant jamais que « Nous devons être l'une des meilleures entreprises d'ingénierie, à la fois la plus compétitive et la plus humaine. Tel est, individuellement et collectivement, notre ENGAGEMENT et notre MISSION. »

(Structure organisationnelle, février 2018).

À cette fin, sa stratégie d'entreprise repose sur les piliers suivants :

Vision

Conduril développe toute son activité dans le domaine du génie civil et son objectif principal, que ce soit en termes techniques ou économiques, est d'être (et d'être reconnue par le marché en tant que telle) l'une des meilleures entreprises portugaises d'ingénierie tout en ayant en simultané les caractéristiques suivantes :

- Être une grande entreprise à l'échelle nationale sur le plan technique et économique, capable de répondre à tout chantier de génie civil, aussi bien au Portugal qu'à l'étranger.
- Être, en termes de nombre total de personnes en activité, au niveau national, une entreprise de taille moyenne, flexible, capable de répondre aux différentes demandes du marché et dotée d'une grande capacité technique capable, avant toute chose, de constituer une base solide pour soutenir ses activités à l'étranger.

Mission

Notre mission est de créer une richesse durable pour nos actionnaires et la durabilité des meilleures conditions de travail pour nos collaborateurs, ainsi que leur satisfaction, en tant que premier vecteur de notre responsabilité sociale.

Valeurs

Nous pensons que nous ne pouvons créer de la valeur et de la richesse, c'est-à-dire gagner, que de la bonne manière : avec franchise, confiance et responsabilité fondées sur une culture de l'intégrité, synonyme d'honnêteté, de transparence, de justice et d'un strict respect des règles et des règlements. Ce sont nos valeurs et les fondements de tous nos principes.

ORGANES SOCIAUX

Bureau de l'Assemblée générale

Crisóstomo Aquino de Barros (président)
Amadeu Augusto Vinhas
Filipa Bastos Pinho Ferreira Lemos

Conseil d'administration

Maria Benedita Andrade de Amorim Martins (présidente)
Maria Luísa Andrade Amorim Martins Mendes
(vice-présidente)
António Emanuel Lemos Catarino
Jorge Lúcio Teixeira de Castro
Miguel José Alves Montenegro de Andrade
Nélson José de Sousa
Ricardo Nuno de Araújo Abreu Vaz Guimarães

Conseil de surveillance

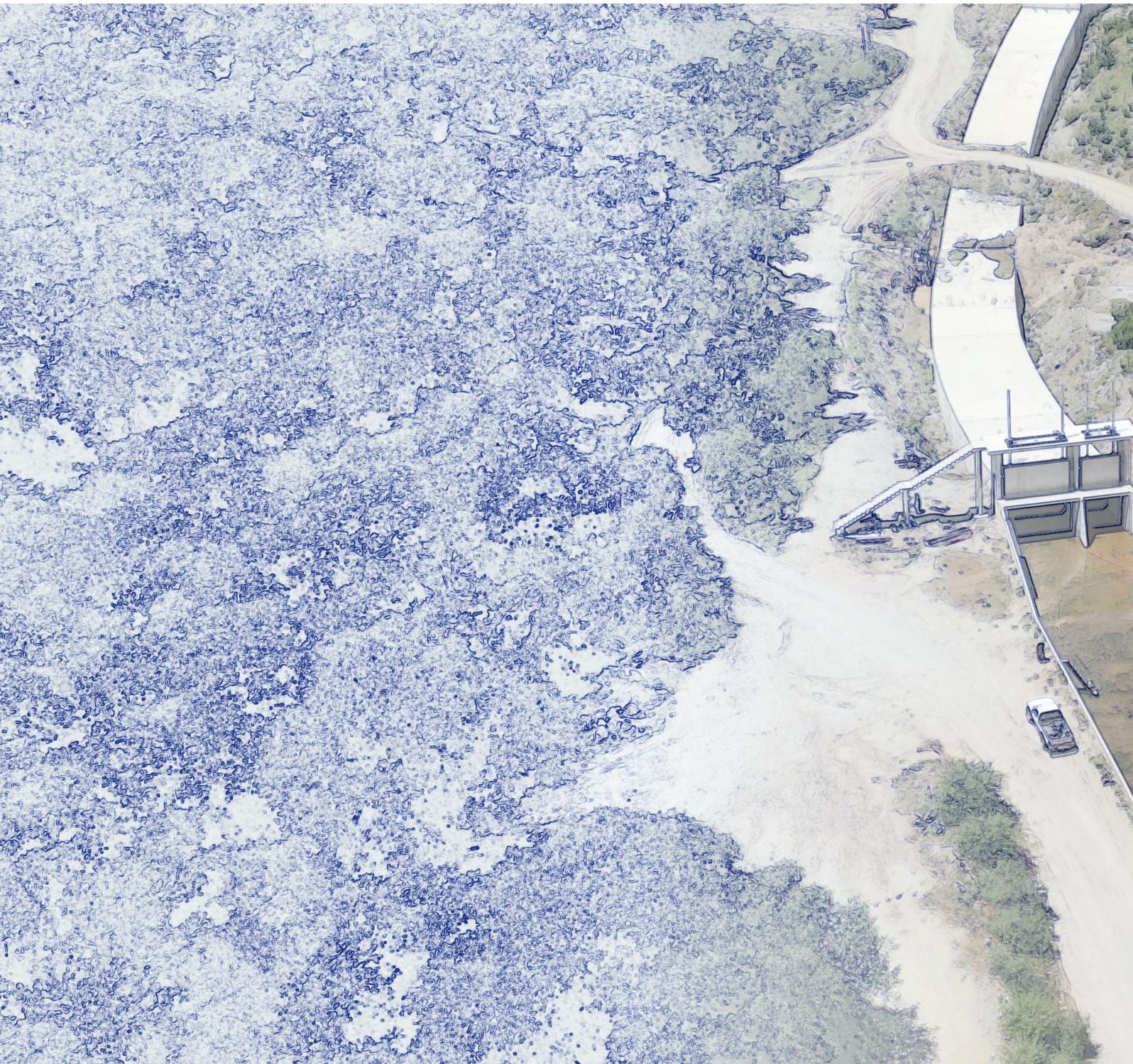
Maria Helena Maio Ferreira de Vasconcelos (présidente)
Deolinda Paula Baptista Nunes
Jorge Manuel Silva Tavares
João Tiago Barros de Jesus (suppléant)

Cabinet d'audit

Crowe & Associados, SROC, Lda.
Représenté par
Ana Raquel B. L. Esperança Sismeiro
João Miguel Neiva de Oliveira Coelho Pires (suppléant)

2

RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION





MALAWI

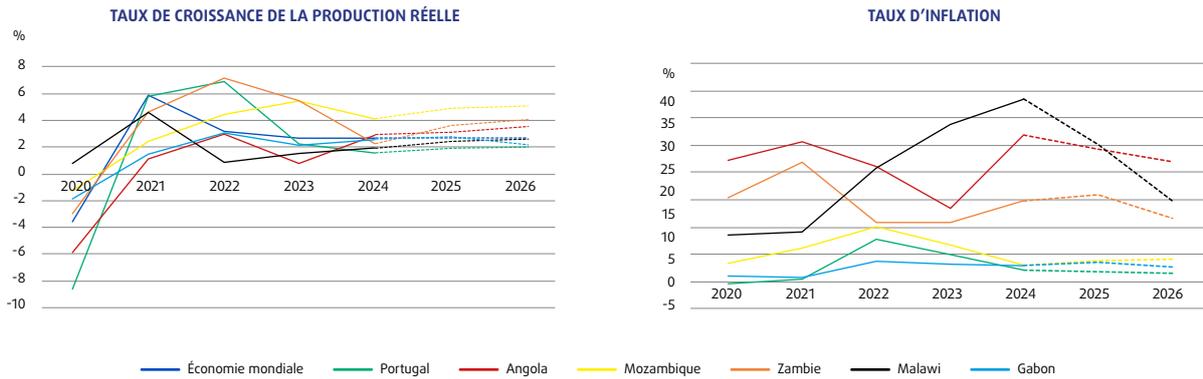
RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION

Conformément aux statuts et dispositions légales applicables, le Conseil d'administration de Conduril - Engenharia, S.A. présente et soumet à l'appréciation de l'Assemblée générale des actionnaires le rapport consolidé de gestion, les comptes consolidés de la période et les autres documents de reddition des comptes consolidés concernant l'exercice de 2024.

1.

L'année 2024 s'annonçait déjà comme une année de défis, dans un contexte macroéconomique encore très prudent et marqué par des rythmes différenciés entre les différentes économies. Cependant, aux défis déjà présents dans le contexte géopolitique international, l'année 2024 a ajouté de nouvelles variables, générant des incertitudes significatives quant au modèle mondial futur.

Selon les dernières estimations des Nations Unies, l'économie mondiale aurait enregistré une croissance réelle de 2,7 %, avec des projections similaires pour la période 2025-26. Les faibles niveaux de croissance de la zone euro – qui dépasseront difficilement les 1 % – contrastent avec les taux plus accentués des économies émergentes – qui avoisineront les 4 %, mais avec de nombreuses disparités entre elles. Malgré tout, la vigueur de cette croissance s'est affaiblie et s'avère insuffisante pour garantir les niveaux de développement souhaités permettant de réduire la pauvreté et de converger vers les niveaux de revenu des économies les plus avancées.

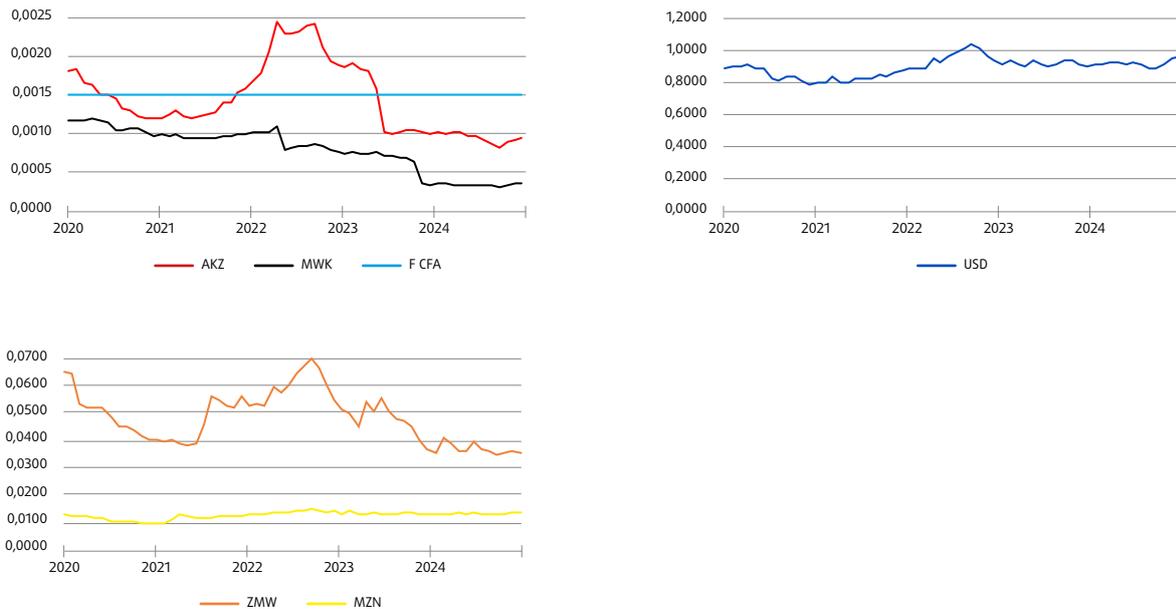


Source : Rapport des Nations Unies sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale 2025

Cette réalité est également observée dans les économies où le groupe Conduril exerce son activité :

- en 2024, le Portugal, qui a enregistré une croissance de près de 2 %, stimulée par la consommation privée et l'investissement, est parvenu à maîtriser l'inflation autour de l'objectif des 2 %, grâce à une politique monétaire moins restrictive et à un faible taux de chômage (6,5 %), et a obtenu l'approbation du budget de l'État pour 2025, ce qui laissait entrevoir, a priori, une stabilité politique ;
- dans les économies africaines, les augmentations marquées des niveaux des prix ont persisté, avec des impacts sévères sur la dévaluation de leurs monnaies, ce qui accentue les défis dans ces pays fortement endettés, très vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes, de plus en plus fréquents, limitant l'attraction de nouveaux investissements, retardant la croissance nécessaire et l'augmentation de la productivité.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE



2.

Le secteur de la construction est fortement influencé par la conjoncture économique, mais est également un acteur clé pour stimuler la croissance économique et le développement durable. Le contexte a donc été différencié selon les différents marchés sur lesquels le groupe Conduril est présent.

Au Portugal, le secteur s'est montré résilient et a continué de croître malgré les difficultés liées à la pénurie de main-d'œuvre, à l'évolution des prix des matériaux et des coûts de financement, aux exigences accrues en matière de pratiques de construction plus durables, ainsi qu'à la transformation digitale nécessaire.

L'année 2024 a marqué le lancement des deux premiers appels d'offres d'un projet unique au Portugal : la construction de la nouvelle Ligne ferroviaire à grande vitesse. Ce projet qui fait partie du Plan national d'Investissements 2030 (PNI 2030) vise à améliorer la capacité et la compétitivité ferroviaires, renforcer la connectivité territoriale et promouvoir la décarbonation.

Dans ce contexte, Conduril fait partie du consortium d'entreprises portugaises LusoLav qui a soumis en juillet 2024 et en janvier 2025 les propositions respectives pour les lots A et B de l'Appel d'offres international pour la Concession de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Porto (Campanhã) et Oiã, ainsi qu'entre Oiã et Soure. Dans les deux appels d'offres, ce consortium a été le seul concurrent en raison de l'inadéquation des valeurs de base des appels d'offres. Cette réalité, sur laquelle les entités publiques insistent, repose sur des valeurs d'appel d'offres irréalistes, ce qui oblige les entreprises à déployer des efforts déraisonnables et insoutenables pour garantir leur participation aux projets et aboutit souvent à l'abandon des appels d'offres.

Engagé à contribuer à un développement global plus durable, le groupe Conduril s'efforce de participer à des projets qui le favorisent et facilitent la transition vers une économie circulaire. Dans ce cadre, en 2024, le groupe Conduril a remporté deux projets importants : une unité de biocarburants de Petrogal qui sera implantée à Sines pour produire du diesel renouvelable (HVO, une alternative à plus faible intensité carbone), ainsi qu'un parc éolien pour Iberdrola.

La réhabilitation de l'émblématique pont Marechal Carmona, premier pont sur le Tage, fait également partie des projets phares remportés en 2024. Le groupe Conduril continue de développer son pôle d'activité dans la région de Sines et a remporté un autre projet important de réhabilitation des postes d'accostage par lesquels transitent toutes les entrées et sorties des produits manipulés par Galp par voie maritime.

La construction du chantier central de Conduril aux Açores, sur l'île de São Miguel, a été achevée au cours de l'année 2024. Ce chantier est composé de deux hangars pour entrepôt et atelier, ainsi que d'un bâtiment de soutien administratif qui permet également d'héberger 20 personnes. Cette infrastructure revêt une importance particulière dans l'objectif de l'entreprise qui vise à consolider son expansion sur ce marché.

En Afrique, les incertitudes et les doutes qui pèsent sur le marché continuent de retarder le démarrage de nouveaux investissements et ont eu un impact significatif sur l'activité économique du secteur, avec des conséquences sévères sur son évolution. Ce retard est également aggravé par des perturbations dans la chaîne de production, notamment au niveau des matériaux, des matières premières et des équipements.

En effet, le marché africain se caractérise, ces dernières années, par une réduction significative des projets financés de manière externe et/ou interne, en raison de la difficulté pour les pays à obtenir des fonds permettant de couvrir les coûts liés à la transformation des infrastructures qu'ils souhaitent réaliser. Par conséquent, la compétition est de plus en plus forte entre les entreprises (surtout étrangères), ce qui entraîne une chute sévère des prix à la suite de la réduction des marges, voire même des sacrifices au niveau des coûts.

Face à une concurrence féroce, parfois marquée par des signes de déloyauté économique – souvent tolérée par l'Union européenne en tant qu'entité financeuse – le groupe Conduril concentre son attention sur des projets dans les segments où elle peut être la plus compétitive et rentable, tout en garantissant la liquidité nécessaire. Cette stratégie s'est avérée efficace puisqu'elle a permis de constituer un important portefeuille de projets financés à l'international, ce qui permettra de renforcer sa position.

En Angola, malgré les contraintes rencontrées sur ce marché, le groupe a obtenu un ensemble important de nouveaux projets, dont le démarrage des travaux reste néanmoins conditionné par des situations indépendantes de sa volonté, mais que l'on espère voir débloquées au cours de l'année 2025 :

- Barrage de Chicomba – financé par la ligne de crédit entre l'Angola et le Portugal signée au cours de l'année 2024 dont les conditions préalables sont en cours de finalisation ;
- Fourniture et montage de 186 ponts métalliques Acrow dans les 21 provinces d'Angola – financés par le gouvernement américain via l'EXIM Bank, dont le contrat a été signé en 2024, dont les conditions préalables sont également en cours de finalisation ;
- Construction du réseau d'adduction d'eau dans la région agropastorale de Porto Amboim – dont le contrat de financement devrait être signé en 2025 ;
- Construction d'une route de 105 km dans la province de Bengo – dont le contrat de financement devrait être signé en 2025 ;
- Construction des ponts du tronçon Quibala-Gabela – dont le contrat de financement devrait être signé en 2025.

Ainsi, l'activité en 2024 a été assurée, avec une certaine croissance par rapport à 2023, grâce à plusieurs travaux d'urgence, dont certains se prolongeront en 2025. Le nouveau siège à Luanda a été achevé en 2024 et est pleinement opérationnel ; en plus de ses fonctions de bureaux et d'hébergement, il est également adapté pour des événements et des formations.

À la stagnation économique qui frappait déjà le Mozambique, conséquence du terrorisme installé dans le nord du pays ayant paralysé le projet de gaz naturel en cours, s'est ajoutée, au dernier trimestre 2024, suite aux élections présidentielles, une atmosphère d'instabilité, de destruction et de désobéissance civile qui a entravé la poursuite programmée des travaux des chantiers du groupe Conduril financés par l'Union européenne.

En Zambie, l'entrée du Fonds monétaire international a donné confiance et un nouvel élan aux marchés et aux investisseurs. En 2024 un nouveau projet, financé par la Banque mondiale, a été obtenu, ce qui permettra au groupe Conduril de se maintenir sur ce marché dans les années à venir.

Le Millennium Challenge Account Malawi II, un programme quinquennal promu par le gouvernement des États-Unis, d'un montant de 350 millions de dollars, visant à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance économique du pays, est entré en vigueur en 2024. Le groupe Conduril ambitionne de remporter certains appels d'offres dans ce cadre afin d'élargir son portefeuille sur ce marché.

Au Gabon, le chantier en cours, relatif à l'approvisionnement en eau à Libreville, est en phase de finalisation. Aucun nouveau projet n'est envisagé à court terme et la poursuite des activités sur ce marché est en cours d'évaluation.

3.

En 65 ans d'existence, le groupe Conduril peut s'enorgueillir de la solidité de ses indicateurs économiques et financiers qui lui ont permis de disposer de la capacité nécessaire pour faire face aux situations les plus adverses. Cependant, l'année 2024 a été particulièrement difficile et, pour la première fois, la rentabilité a été significativement affectée.

INDICATEURS	2024	2023	2022
Actif (€)	368 389 370	361 871 380	387 048 715
Passif (€)	221 467 959	183 091 538	179 022 019
Capitaux propres (€)	146 921 411	178 779 842	208 026 696
Endettement net (€)	66 874 275	24 335 909	-894 932
Chiffre d'affaires (€)	123 963 670	183 429 353	218 870 901
VAB (€)	41 878 777	66 164 273	82 457 168
EBE (€)	-11 020 714	14 565 930	27 701 783
Résultat net de l'exercice (€)	-28 399 319	2 262 273	7 257 641
Autonomie financière	40 %	49 %	54 %
Liquidité générale	141 %	174 %	206 %
Ratio de solvabilité	66 %	98 %	116 %

Les 2 dernières années montrent une tendance à la baisse de la rentabilité, accumulant plusieurs situations circonstancielles et transitoires, sans qu'il ait été possible d'en inverser la tendance en 2024. Malgré la baisse des résultats, qui a eu un impact direct sur les capitaux propres, le groupe Conduril continue de présenter des indicateurs financiers solides, témoignant de sa remarquable histoire au cours de laquelle il est inévitable de traverser des cycles plus favorables et d'autres moins. Cependant, ce ne sont pas les périodes d'adversité qui définissent l'entreprise, mais bien les stratégies adoptées et la résilience démontrée pour les surmonter.

Pour une meilleure compréhension, les principales situations qui y ont contribué, ainsi que certaines des actions déjà en cours pour les dépasser, sont énumérées ci-dessous :

- > Au Portugal, la fin des deux projets phares réalisés ces dernières années (le barrage et la centrale hydroélectrique de l'Alto Tâmega ainsi que la 3^e phase de l'agrandissement de la

jetée Est du Port de Sines) a entraîné une baisse significative du chiffre d'affaires, laquelle, combinée aux contraintes des travaux ferroviaires, a été déterminante dans cet impact ;

- > La société IP - Infraestruturas de Portugal, S.A. (IP), maître d'ouvrage des contrats de modernisation de la ligne de la Beira Alta, tronçon Celorico-Guarda, et de modernisation de la ligne de la Beira Alta, tronçon Cerdeira-Vilar Formoso, a fait preuve d'un manque de coopération incompréhensible dans la résolution des problèmes, ce qui a eu un impact très négatif sur la rentabilité de ces travaux.

De manière plus détaillée, nous présentons ci-après les principaux facteurs responsables du développement défavorable de ces deux chantiers.

A - CHANTIER DE MODERNISATION DE LA LIGNE DE LA BEIRA ALTA, TRONÇON CELORICO-GUARDA :

- les modifications constantes, les incompatibilités et les incertitudes du projet d'exécution ont provoqué des retards et des pertes de rendement, entraînant une sous-productivité des moyens mobilisés et contribuant à une extension anormale du délai nécessaire à l'exécution du chantier – le délai final du chantier a été supérieur d'environ 70 % au délai initial.
- les travaux liés au drainage se sont déroulés dans des conditions beaucoup plus difficiles que celles prévues dans le projet d'exécution, notamment en raison de la surface disponible pour la réalisation des activités, des accès insuffisants et d'une réalité géologique et géotechnique plus agressive ;
- concernant les travaux de terrassement, l'absence de matériau présentant les caractéristiques de sous-ballast prévu selon le cahier des charges et le projet d'exécution, nécessaire à la réalisation du traitement de la plateforme dans la zone du chantier a été constaté. Cela a entraîné une augmentation significative des coûts pour la fourniture de ce matériau sur le chantier ;
- l'exécution des travaux de stabilisation des talus et des clôtures suppose l'utilisation de matériaux principalement dérivés de l'acier/métal. La forte augmentation des prix de cette matière première, accentuée par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, a entraîné une hausse considérable des coûts ;
- le chantier se trouvait à son pic de production, avec toutes les activités en cours sur l'ensemble de la zone, mais a été sévèrement affecté par des hivers rigoureux, caractérisés par une pluviométrie anormalement élevée et continue, une situation ayant causé d'importants dégâts aux travaux déjà réalisés qui ont dû être refaits.
- L'accélération demandée par IP pour la finalisation des travaux de voie à la fin de l'année 2023, qui a entraîné un renforcement des moyens pour leur réalisation, une modification du plan de travail et du mode d'exécution de certaines activités, a eu pour effet direct une augmentation des coûts.

Face aux contraintes mentionnées ci-dessus, Conduiril a demandé à IP un rééquilibrage financier du contrat. Les négociations durent depuis plusieurs mois et, malgré les difficultés rencontrées pour faire comprendre la légitimité des revendications de Conduiril, l'entreprise reste convaincue qu'elle sera indemnisée de ses pertes.

Ce chantier est désormais achevé et en phase de réception provisoire et malgré l'attitude de l'IP, Conduiril a toujours adopté une posture constructive et coopérative, ce qui a permis, le 22 novembre 2024, d'inaugurer la ligne de la Beira Alta en présence de Son Excellence, le ministre des Infrastructures et du Logement. Depuis cette date, ce tronçon de la voie est ouvert et en fonctionnement.

B - TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE DE LA BEIRA ALTA, TRONÇON CERDEIRA-VILAR FORMOSO :

- retard dans l'obtention de la licence pour l'abattage des arbres : 50 000 arbres ont été identifiés sur les parcelles nécessaires à l'exécution des travaux de l'ouvrage (tant dans le DPF – Domaine public ferroviaire – que sur les parcelles extérieures au DPF), dont 20 000 sont des arbres protégés (chênes-lièges et chênes verts), ce qui a fortement conditionné les travaux ;
- délai dans l'expropriation des parcelles situées dans le DPF ;



PORTUGAL

- retards dans la mise à disposition des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux, avec des remises partielles : la première remise partielle du chantier a eu lieu 2,5 mois après la date limite prévue dans le cahier des charges et la deuxième près de 4 mois après cette même date limite. L'impossibilité d'accéder à ces chantiers a constitué un obstacle majeur à l'avancement et au démarrage des activités prévues dans le plan de travail, entraînant l'immobilisation totale ou partielle de nombreux moyens (équipements et main-d'œuvre), avec des pertes de productivité considérables ;
- modifications du projet et indéfinition des travaux ;
- réalité géologique et géotechnique beaucoup plus agressive comparée au projet d'exécution ;

- cette ligne ferroviaire étant en exploitation, une grande partie des travaux doit obligatoirement être réalisée pendant les périodes d'interdiction d'exploitation, c'est-à-dire aux horaires définis par IP où la circulation des convois ferroviaires destinés au transport de passagers et de marchandises est restreinte. Tout au long de l'exécution du chantier, en raison de nombreuses vicissitudes, ces périodes ont souvent été inférieures à celles initialement prévues, ce qui s'est traduit par un coût plus élevé lié aux ressources directes (sous-productivité) ainsi qu'à une plus longue présence des moyens indirects sur le chantier (délai) ;
- le délai final des travaux a été supérieur de près de 100 % au délai initial.

Dans ce contexte, la perturbation du phasage linéaire prévu lors de la phase d'appel d'offres a obligé à disperser les ressources, à réduire la taille des fronts de travail et à multiplier les microphases dans le processus de construction de l'ouvrage. Cela a provoqué une forte baisse de productivité par rapport aux rendements normaux et attendus et s'est traduit par une plus longue présence sur le chantier des moyens de production affectés aux travaux et, par conséquent, par une diminution de la rentabilité du chantier.

Conduril a donc demandé un rééquilibrage financier, mais le maître d'ouvrage n'a accepté qu'une partie du montant réclamé, ce qui a contraint l'entreprise à saisir le Tribunal administratif, une action qui est en cours et qui permet de se rendre compte du temps qu'il faut à la justice portugaise pour résoudre ce type d'affaires. En plus de l'action judiciaire mentionnée, les négociations avec IP se poursuivent afin d'obtenir le remboursement des autres préjudices. Si cela ne se produit pas, Conduril sera contrainte d'engager une nouvelle action en justice.

- > Un autre chantier ayant contribué aux résultats présentés est celui de la construction civile de l'unité de biocarburants pour la production de diesel renouvelable (HVO), intégrée dans le plus grand projet de Galp au Portugal. La spécificité et l'ampleur de cet investissement ont entraîné de nombreuses modifications successives du projet initial. De plus, son importance stratégique impose un renforcement des mesures de sécurité, déjà extrêmement strictes dans un environnement de raffinerie, remettant constamment en cause tout plan possible. À cela s'ajoute un retard important dans l'accès aux zones d'exécution des travaux, lesquelles ont été mises à disposition de manière progressive et tardive, ce qui a eu un impact inévitable et négatif sur leur rentabilité. Même les procédures les plus simples, comme la simple circulation des personnes et des équipements sur le chantier, entraînent une bureaucratie inimaginable qui empêche d'atteindre les rendements prévus au budget. Le client, conscient de cette situation, a accepté d'entamer des discussions dans le but de rééquilibrer le projet.
- > Il convient de noter que, par mesure de prudence, les montants faisant l'objet de négociations, découlant des situations évoquées dans les points précédents, ne sont pas pris en compte dans les états financiers.
- > La complexité et l'effort financier requis pour le processus de candidature au projet de Grande vitesse sont très importants. De plus, le décalage temporel avant la récupération des investissements, en cas d'attribution du marché, impose une exigence financière élevée à ce stade. La présence de Conduril au sein du seul consortium d'entreprises ayant soumis une offre pour les lots A et B, avec l'attribution du lot A, témoigne de son engagement à participer à ce projet, malgré les difficultés importantes qu'il comporte.
- > Les grands chantiers remportés en Angola ont nécessité un effort important de mobilisation qui n'a pas encore pu être récupéré en raison de longues procédures bureaucratiques précédant le démarrage effectif des travaux. Quant au Mozambique,

comme déjà mentionné ci-dessus, le climat d'instabilité politique et sociale a freiné la progression des travaux programmés, ce qui a eu un impact négatif sur leur rentabilité.

- > En Zambie, une action judiciaire a été engagée en 2024 contre la Road Development Agency afin de recouvrer la dette liée au chantier Nacala Road Corridor Project Phase II, d'un montant d'environ 40 millions d'euros, en suspens depuis plusieurs années. À la suite de cette action, la raison a été donnée à Conduril et un plan de paiement échelonné a été mis en place dès 2024. Au vu des signes concrets observés, la perspective de recouvrement des créances de l'État est envisagée de manière favorable. Toutefois, le plan global de remboursement de la dette n'a pas encore été reçu.
- > Une autre situation qui continue de générer une pression et des contraintes financières intolérables est la procédure d'arbitrage, entamé en 2019 relatif à la participation de Conduril dans la concessionnaire de la sous-concession routière Rotas do Algarve Litoral (RAL) et qui n'est toujours pas résolu. Ce retard est inacceptable, d'autant plus que les travaux de requalification de la N125 sont pleinement en service depuis 2017.

Bien que la sous-concessionnaire ait collaboré aux processus de renégociation initiés par IP, ceux-ci n'ont jamais pu obtenir le visa nécessaire de la Cour des comptes. C'est pourquoi l'action intentée revendique le droit à la résiliation du contrat existant ainsi que l'indemnisation de l'investissement réalisé jusqu'à cette date, d'un montant estimé à 445 millions d'euros).

Dans le cadre de cette procédure d'arbitrage, il a été décidé que la sous-concessionnaire devait assurer les travaux d'exploitation et de maintenance des tronçons concernés, recevant en contrepartie une prestation mensuelle provisoire afin d'éviter sa rupture financière. Toutefois, cette compensation s'est révélée clairement insuffisante et inadaptée face à l'augmentation des prix et au retard dans le prononcé de la décision finale, constituant ainsi une pénalisation supplémentaire.

En décembre 2024, RAL a engagé la constitution d'un nouveau tribunal arbitral, après que celui initialement formé en 2019 (présidé à partir de 2024 par un nouveau président) s'est déclaré incompétent pour examiner une nouvelle demande de résiliation soumise



PORTUGAL

par RAL sur la base de nouveaux fondements. Le tribunal arbitral récemment constitué ne devrait pas se déclarer incompétent, puisqu'il a été mis en place précisément pour examiner la question de la résiliation du contrat sur la base de ces nouveaux fondements.

Ainsi, nous continuons d'attendre la conclusion de cette procédure éprouvante, au sujet duquel Conduril conserve une pleine et entière confiance quant à son dénouement favorable.

- > Inévitablement, l'accumulation des situations évoquées a entraîné une augmentation des financements. Grâce à une planification stratégique rigoureuse et à une gestion financière prudente, les efforts engagés pour surmonter et régulariser ces situations permettront le respect scrupuleux des engagements courants assumés. Le groupe prévoit ainsi de retrouver prochainement ses niveaux habituels de financement, tout en maintenant pleinement sa stabilité financière.

4.

Le groupe Conduril maintient son engagement à fournir des constructions répondant et dépassant les attentes de ses clients, en agissant conformément à sa Politique de Qualité, respectant les normes les plus élevées et rigoureuses en matière de qualité, d'exigences du processus de production, des cahiers des charges et de durabilité. Il adapte ses processus aux caractéristiques spécifiques de chaque projet, en veillant à l'application de toute la législation en vigueur afin de garantir l'excellence des constructions.

Le Système de gestion de la qualité, certifié par l'APCER - Associação Portuguesa de Certificação (Agence portugaise de certification), selon la norme ISO 9001, en Angola, au Mozambique et au Portugal, contribue activement à la fourniture de services de qualité ainsi qu'à la mise à disposition de toutes les informations pertinentes, véridiques et rigoureuses aux clients.

Les laboratoires centraux situés au Portugal et au Mozambique, qui sont accrédités par l'IPAC - Instituto Português de Acreditação (Institut portugais d'accréditation) pour la réalisation de divers tests dans le domaine des sols, des agrégats et des bétons, sont également des moteurs importants du contrôle de qualité des constructions du groupe Conduril. Par leur action, ils garantissent aux clients la compétence technique et l'impartialité dans la réalisation des études et tests, leur présence ayant été renforcée dans le sud du Portugal par la mise en place d'installations fixes dans cette région.

Au Portugal, le groupe Conduril détient également la certification du contrôle de la production en usine (marquage CE) pour les composants structureaux des constructions métalliques en acier, ainsi que la certification du contrôle de la production de béton au centre de production de Sines.

La garantie de hauts niveaux de confiance des clients et des partenaires commerciaux passe également par la sauvegarde de la mise en œuvre de hauts standards en matière de sécurité au niveau de l'information. Le groupe maintient comme priorité quotidienne la protection et la confidentialité de l'information, garantissant la continuité de la certification de son Système de gestion de la sécurité de l'information, délivrée par l'APCER conformément à la norme ISO 27001.

En 2024, un pas important a été franchi pour promouvoir, approfondir et diffuser la connaissance du secteur de la construction au Portugal, assurant ainsi son évolution équilibrée, avec la création de la Fundação da Construção (Fondation de la construction), dont Conduril est membre fondateur. La Fondation vise à contribuer au développement économique et social du pays, en collaborant à des études, des débats et des propositions pour soutenir la prise de décision politique dans le domaine de la construction.

Le groupe Conduril assume son engagement en matière de durabilité ainsi que sa responsabilité sociale et environnementale, en générant de la richesse et garantissant le bien-être des citoyens, tout en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de ses activités et produits sur l'environnement et les personnes.

Son Agenda pour la Durabilité 2030 repose sur quatre grands axes :

- Créer une richesse durable fondée sur une culture d'intégrité ;
- Offrir des environnements de travail sûrs et sains et promouvoir le développement personnel et professionnel des employés ;



MOZAMBIQUE

- Promouvoir des pratiques environnementales durables ;
- Agir dans le respect des communautés locales et favoriser leur développement et bien-être.

En 2024, elle a publié son premier Rapport Empreinte carbone, honorant ainsi l'un de ses engagements majeurs : la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette connaissance permet l'adoption de pratiques de gestion des émissions, en recourant à l'évolution technologique, allée à la mise en œuvre de stratégies innovantes, favorisant et garantissant une plus grande efficacité énergétique, contribuant ainsi à un avenir plus durable.

Toujours en 2024, elle a élaboré une Politique d'achats responsables visant à renforcer son engagement en faveur de la durabilité tout au long de la chaîne de valeur, reconnaissant que des pratiques responsables sont essentielles à la compétitivité et à l'innovation sur le marché actuel, assurant la transparence dans la relation avec les fournisseurs et établissant des critères pour que ces derniers adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement et socialement équitables.

Le groupe Conduril croit que sa durabilité dépend de la dimension environnementale, raison pour laquelle elle adopte, dans le développement de ses activités, quelle que soit leur taille, nature ou localisation, des mesures qui favorisent le respect et l'équilibre avec l'environnement et les populations, en respectant scrupuleusement les exigences légales et réglementaires en vigueur, ainsi que d'autres exigences des cahiers des charges. Son Système de gestion environnementale, certifié par l'APCER conformément à la norme ISO 14001, en Angola, au Mozambique et au Portugal, constitue un outil essentiel, permettant d'atteindre une confiance accrue de la part des parties prenantes, grâce à l'amélioration continue de sa performance environnementale. C'est également dans ce cadre que l'évaluation et la mesure de nos activités qualifiables d'environnementalement durables sont en cours de mise en œuvre, conformément aux objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie de l'Union européenne, qui se traduiront par des indicateurs concrets et mesurables de la contribution de l'entreprise à une économie verte.

Le groupe Conduril prend très au sérieux son engagement envers la santé et la sécurité de ses employés et a mis en place divers mécanismes pour les gérer et les protéger, formalisés dans la Politique de Santé et de Sécurité et dans la Politique de Responsabilité Sociale des Entreprises. Les politiques de gestion en vigueur prévoient non seulement le respect de la législation, des normes, des règlements et des cahiers des charges applicables à l'activité et les obligations de conformité relatives au Système de Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail, certifié par APCER selon la norme ISO 45001, en Angola, au Mozambique et au Portugal, mais visent également à fournir des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des blessures et des affections de la santé des employés, tout en évitant les accidents du travail et l'apparition de maladies professionnelles.

La responsabilité sociale du groupe se complète également par une préoccupation constante pour le bien-être de ses 2 600 employés, concrétisée par la prise en charge intégrale par l'entreprise des assurances santé et vie ainsi que du fonds de pension, mais aussi par l'encouragement à la formation qui, en 2024, s'est traduit par plus de 31 500 heures de formation.

En 2024, le groupe Conduril a attribué 32 bourses d'études pour l'enseignement supérieur afin de soutenir les enfants de ses employés en Angola et au Mozambique, un programme lancé en 2019 et qui a déjà contribué à la formation supérieure de 13 boursiers.

Au cours de cette même année, les bourses Conduril - Engenheiro Amorim Martins ont été créées au Portugal, conformément au règlement établi avec la Faculté d'Ingénierie de l'Université de Porto, les deux premiers étudiants en ayant bénéficié en janvier 2025. Cette initiative renforce l'engagement du groupe en faveur du développement des talents et de l'ingénierie au Portugal, en offrant aux jeunes non seulement un soutien financier, mais aussi un accompagnement et un contact direct avec la réalité professionnelle.

5.

Le dynamisme et la complexité des nombreuses variables auxquelles le secteur de la construction est confronté peuvent rapidement transformer les incertitudes en obstacles, compromettant non seulement le succès d'un projet, mais aussi la stabilité et la performance du groupe.

Afin de garantir la résilience et la durabilité de ses opérations, le groupe Conduril accorde une importance particulière à sa politique de gestion des risques, en intégrant une approche solide et systématique visant à identifier, évaluer et atténuer les impacts, les risques et les opportunités liés à ses activités et à sa chaîne de valeur, susceptibles de compromettre la poursuite de ses objectifs.

Les différentes dimensions du risque – risques financiers et opérationnels, risques environnementaux et sociaux, risques de réputation et de conformité, et plus récemment les cyber-risques – sont évaluées de manière globale, compte tenu de l'interconnexion et de l'imbrication des défis auxquels le groupe Conduril est confronté. Il s'agit d'une gestion proactive et rigoureuse qui, face à l'identification de nouveaux risques, renforce et réajuste immédiatement ces axes dans le cadre de sa gestion intégrée des risques.

6.

L'année 2025 laisse présager une intensification des tensions commerciales et des mesures protectionnistes à grande échelle, ce qui exercera une pression très significative sur l'efficacité du marché et des chaînes d'approvisionnement mondiales déjà mises à rude épreuve au cours des dernières années.

On s'attend à ce que le Portugal parvienne à capitaliser sur ses récents succès économiques et à tirer parti du contexte historique de financement par les fonds européens – à travers l'articulation du PRR avec Portugal 2030 – le secteur de la construction s'affirmant comme un acteur clé de cette relance et du progrès de l'activité économique. Nous espérons que le secteur saura rester impassible face aux blocages politiques qui se profilent.

Par ailleurs, dans plusieurs pays d'Afrique, un certain nombre d'indicateurs macroéconomiques ont récemment redonné confiance à un marché qui en manquait depuis plusieurs années. Nous nous attendons ainsi à être témoins de moments de basculement, laissant entrevoir une trajectoire vers la croissance et la stabilité économique et financière à moyen terme. Cependant, la faiblesse et la dépendance de ces économies, dans un contexte mondial défavorable, peuvent rapidement les précipiter vers de nouvelles dépréciations monétaires, compromettant ainsi tout effort de reprise.

Plus les difficultés sont grandes, plus l'engagement du groupe Conduril à les surmonter avec détermination et résilience est fort. Les difficultés, mises en évidence dans ce rapport, ont nécessité une réflexion interne profonde et globale, englobant non seulement son mode d'action, mais aussi sa structure et son organisation interne.

Pour un meilleur alignement avec la réalité actuelle, une rénovation du parc d'équipements a été initiée – en l'adaptant au type de projets en cours et en cédant certains équipements spécifiques utilisés dans les chantiers achevés – ainsi qu'une restructuration de plusieurs

départements internes. Néanmoins, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle n'a pas été négligée, avec un investissement d'environ 10 millions d'euros dans de nouveaux équipements et actifs.

Le volume de travaux en portefeuille – le plus important jamais enregistré – s'élève à 1 200 millions d'euros. Parmi les travaux mentionnés au point 2, nous soulignons au Portugal la nouvelle Ligne à grande vitesse, tronçon Porto-Oiã, et en Angola les 186 ponts métalliques répartis dans les 21 provinces du pays, un projet qui, en raison de son envergure et de sa dispersion territoriale, a nécessité une planification rigoureuse et anticipée. Son démarrage aura lieu dès réception de l'avancement correspondant, prévu pour avril 2025.

Conduril ressent pleinement la responsabilité qu'elle a assumée en signant le contrat de cette chantier (la plus importante jamais réalisée dans son histoire). Cet engagement, combiné à sa participation active au projet de la Ligne à grande vitesse au Portugal et à sa pleine conscience des défis à venir, la prépare et la rend confiante pour qu'en 2025 elle reprenne la trajectoire de résultats qui l'a toujours caractérisée, et que ses indicateurs économiques et financiers retrouvent leurs niveaux historiquement normaux.

7.

Autres informations :

- a) Conduril détient des succursales en Angola, au Mozambique, à Cabo Verde, en Zambie, au Malawi et au Maroc.
- b) Il n'y a aucune dette envers l'État ou tout autre organisme public, y compris la Sécurité sociale.
- c) Le capital social, composé de 2 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 euros chacune, est entièrement souscrit et libéré.
- d) Les 200 009 actions propres détenues par l'entreprise n'ont pas fait l'objet de transactions au cours de l'année.
- e) Conformément aux dispositions de l'article 447 du Code portugais des Sociétés commerciales, les valeurs mobilières émises par Conduril - Engenharia, S.A. et détenues par les titulaires des organes sociaux au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

TITULAIRES	ORGANE SOCIAL	NB. D' ACTIONS
Maria Benedita Andrade de Amorim Martins	Conseil d'administration	^(a) 425 651
Maria Luísa Andrade Amorim Martins Mendes	Conseil d'administration	^(b) 310 604
António Emanuel Lemos Catarino	Conseil d'administration	5 857
Jorge Lúcio Teixeira de Castro	Conseil d'administration	55
Ricardo Nuno de Araújo Abreu Vaz Guimarães	Conseil d'administration	22 230

(a) 198 925 actions détenues indirectement par l'intermédiaire de la société contrôlée par celle-ci, Geonorte - Geotecnia e Fundações Especiais, Lda.
 (b) 74 696 actions détenues indirectement par l'intermédiaire de la société contrôlée par celle-ci, Quinta do Javali, Lda.

Aucune cessation de titularité de ces valeurs mobilières n'est survenue, les acquisitions suivantes ayant eu lieu au cours de l'année 2024 :

- l'actionnaire Maria Benedita Andrade de Amorim Martins a acquis les actions suivantes :

DATE	PRIX	VOLUME
22/01/2024	21,40 €	1 130 actions
29/01/2024	23,40 €	720 actions
31/01/2024	23,40 €	450 actions
05/02/2024	23,40 €	1 300 actions
12/02/2024	23,40 €	930 actions
27/02/2024	24,40 €	1 000 actions
07/03/2024	26,60 €	640 actions
22/04/2024	27,20 €	880 actions
30/04/2024	27,20 €	2 450 actions
03/05/2024	27,20 €	1 610 actions
14/05/2024	27,00 €	984 actions

- l'actionnaire Maria Luísa Andrade Amorim Martins Mendes a acquis les actions suivantes :

DATE	PRIX	VOLUME
21/03/2024	27,40 €	572 actions
13/05/2024	27,00 €	2 484 actions
14/05/2024	27,00 €	1 016 actions

f) Les affaires ou les opérations entre la société ou toute entité contrôlée par celle-ci et des membres de ses organes d'administration et de surveillance sont inexistantes ou revêtent la nature de transactions sans signification économique particulière pour aucune des parties concernées et sont réalisées dans le cadre de l'activité courante du groupe, dans des conditions normales de marché face à des opérations similaires. Lorsqu'elles existent, celles-ci feront l'objet d'une autorisation par délibération du Conseil d'administration, conformément aux dispositions du Code portugais des Sociétés commerciales.

8.

Le Conseil d'administration propose dans ses comptes annuels individuels que le résultat net négatif de l'exercice de 2024, à hauteur de 28 403 623 euros, soit intégralement transféré aux « Résultats reportés ». Il est également proposé que les résultats mentionnés soient couverts par le poste « Autres réserves ».

9.

Le Conseil d'administration exprime sa gratitude et ses remerciements à l'ensemble des employés, clients, fournisseurs, institutions bancaires, organes sociaux et autres parties prenantes qui ont collaboré et contribué à la trajectoire solide du groupe Conduril au long des 65 dernières années.

Ce n'est qu'avec l'engagement et la coopération de tous qu'il pourra continuer à relever les défis à venir et ainsi poursuivre sur la voie du succès et de la croissance durable.

Fait à Ermesinde, le 8 avril 2025
Le Conseil d'administration

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET ANNEXE





BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023

Montants exprimés en EUROS

L'administration,

Le comptable certifié,

	NOTES	2024	2023
ACTIF			
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations corporelles	3;7	79 600 808	84 811 643
Immobilisations incorporelles	3;6	5 442 630	5 418 484
Participations financières (méthode de la mise en équivalence)	3;9	238 414	494 241
Autres immobilisations financières	3;9;18	44 390 903	43 013 462
Actifs d'impôt différé	3;17	3 476 446	3 468 480
Sous-total		133 149 201	137 206 310
ACTIF COURANT			
Stocks	3;10	16 229 463	16 251 536
Clients	3;18	131 919 901	109 682 313
Clients avec une retenue de garantie	3;18	9 382 376	9 046 399
État et autres organismes publics	20	15 420 691	20 533 693
Actionnaires		-	-
Autres comptes débiteurs	3;20	51 660 605	42 324 290
Charges constatées d'avance	3;20	1 365 905	1 330 167
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	3;18	-	2 633 217
Autres actifs financiers	3;18	1 489	1 521
Encaisse et dépôts en banque	3;4	9 259 738	22 861 936
Sous-total		235 240 168	224 665 071
TOTAL DE L'ACTIF		368 389 370	361 871 380
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	18	10 000 000	10 000 000
Actions propres	3;18	(5 220 000)	(5 220 000)
Réserves légales	18	2 507 563	2 477 348
Autres réserves		217 496 205	215 561 737
Résultats reportés		3 652 994	4 483 291
Écarts de réévaluation		2 392 589	2 514 769
Ajustements / Autres variations des capitaux propres		(55 525 812)	(53 317 037)
Sous-total		175 303 540	176 500 107
Résultat net de l'exercice		(28 403 623)	2 260 381
Sous-total		146 899 918	178 760 488
Participations ne donnant pas le contrôle		21 493	19 354
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3	146 921 411	178 779 842
PASSIF			
PASSIF NON COURANT			
Provisions	3;13	5 794 321	5 202 539
Financements obtenus	3;8;18	38 451 316	45 874 052
Passifs d'impôt différé	3;17	4 306 571	3 225 203
Sous-total		48 552 208	54 301 793
PASSIF COURANT			
Fournisseurs	3	42 507 122	44 336 571
Avances de clients	3	31 905 556	18 002 572
État et autres organismes publics	20	8 563 497	14 783 616
Actionnaires		2 842 761	2 862 424
Financements obtenus	3;8;18	68 044 445	32 980 652
Autres comptes créditeurs	3;20	14 001 442	10 572 999
Produits constatés d'avance	3;11;20	5 050 929	5 250 911
Sous-total		172 915 751	128 789 745
TOTAL DU PASSIF		221 467 959	183 091 538
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		368 389 370	361 871 380

L'annexe fait partie intégrante du bilan consolidé au 31 décembre 2024.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR NATURE

AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023

Montants exprimés en EUROS

	NOTES	2024	2023
PRODUITS ET CHARGES			
Ventes et services fournis	3;12;20;21	123 963 670	183 429 353
Subventions d'exploitation		-	-
Gains / pertes affectés aux filiales, sociétés associées ou coentreprises	3;9	190 475	-
Variation des stocks de la production	3;10	(73 738)	44 094
Travaux au sein de l'entreprise	3	1 015 558	564 171
Coût des marchandises vendues et des matières consommées	10	(32 768 635)	(49 764 353)
Fournitures et services extérieurs	20	(52 589 566)	(75 650 037)
Frais de personnel	3;19;20	(52 899 491)	(51 598 342)
Dépréciation de stocks (pertes / reprises)	3;10	(13 873)	27 473
Dépréciation de créances à recevoir (pertes / reprises)	3;18	(125 949)	-
Provisions (augmentations / diminutions)	3;13	(591 782)	1 717 169
Dépréciation d'investissements non amortissables (pertes / reprises)		-	-
Augmentations / diminutions de la juste valeur		-	-
Autres revenus	14;20	11 729 816	16 249 329
Autres charges	14;20	(9 588 802)	(8 708 284)
Résultat avant dépréciations, charges de financement et impôts		(11 752 318)	16 310 572
Charges / reprises de dépréciation et d'amortissement	3;6;7	(7 323 559)	(7 378 853)
Dépréciation d'investissements amortissables (pertes / reprises)		-	-
Résultat d'exploitation (avant charges de financement et impôts)		(19 075 877)	8 931 719
Intérêts et produits assimilés obtenus		-	-
Intérêts et charges assimilées supportées	3;20	(5 759 155)	(5 083 070)
Résultat avant impôts		(24 835 033)	3 848 649
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	3;17	(3 564 287)	(1 586 376)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(28 399 319)	2 262 273
Résultat des activités discontinues (net d'impôts) y compris dans le résultat net de l'exercice		-	-
RÉSULTAT NET POUR L'EXERCICE ATTRIBUABLE :			
Détenteurs de capitaux de la société mère		(28 403 623)	2 260 381
Participations ne donnant pas le contrôle		4 303	1 893
Sous-total		(28 399 319)	2 262 273
RÉSULTAT PAR ACTION NON DILUÉ		(15,78)	1,26

L'administration,

Le comptable certifié,

L'annexe fait partie intégrante du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023

Montants exprimés en EUROS

L'administration,

Le comptable certifié,

POSTES	NOTES	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Encaissements clients		109 320 968	145 425 678
Règlements fournisseurs		(109 288 502)	(137 977 091)
Rémunérations du personnel		(48 328 850)	(46 923 986)
Trésorerie générée par les opérations		(48 296 384)	(39 475 399)
Impôt sur les bénéfices payé / perçu		1 126 588	(1 004 889)
Autres encaissements / décaissements		10 390 263	23 999 425
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (1)		(36 779 533)	(16 480 863)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
DÉCAISSEMENTS CONCERNANT :			
Immobilisations corporelles		(324 181)	(1 466 273)
Immobilisations incorporelles		(395 046)	-
Immobilisations financières		(109 643)	(22 102)
Autres actifs		-	(8 542 334)
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE :			
Immobilisations corporelles		4 580 043	738 000
Immobilisations financières		71 177	26 920
Autres actifs		2 491 082	19 430 393
Intérêts et produits assimilés		2 618 099	3 822 566
Dividendes		129 995	393 687
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (2)		9 061 527	14 380 857
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE :			
Financements obtenus		246 025 113	175 501 716
Autres opérations de financement		-	-
DÉCAISSEMENTS CONCERNANT :			
Financements obtenus		(218 517 897)	(155 101 089)
Financements <i>leasings</i>		(6 426 854)	(9 924 867)
Intérêts et charges assimilées		(5 024 402)	(3 613 467)
Dividendes		(899 996)	(1 620 000)
Réductions de capital et d'autres instruments de capitaux propres		-	-
Autres opérations de financement		-	-
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (3)		15 155 965	5 242 293
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (1 + 2 + 3)		(12 562 041)	3 142 286
Effets advenant des différences de change		(1 040 158)	(8 508 812)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		22 861 936	28 228 462
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4	9 259 738	22 861 936

L'annexe fait partie intégrante du tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2024.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Montants exprimés en EUROS

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUÉS AUX DÉTENTEURS DE CAPITAUX DE LA SOCIÉTÉ MÈRE											
NOTES	CAPITAL SOUSCRIT	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES LÉGALES	AUTRES RÉSERVES	RÉSULTATS REPORTÉS	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	AJUSTEMENTS / AUTRES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	10 000 000	(5 220 000)	2 477 348	215 561 737	4 483 291	2 514 769	(53 317 037)	2 260 381	178 760 488	19 354	178 779 842
Affectation du résultat de l'exercice			30 215	2 811 678	(581 513)			(2 260 381)	-		-
Situation au 1 ^{ER} janvier 2023 suite à l'affectation du résultat	10 000 000	(5 220 000)	2 507 563	218 373 416	3 901 778	2 514 769	(53 317 037)	-	178 760 488	19 354	178 779 842
VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE :											
Première adoption du nouveau référentiel comptable											
Changements de méthodes comptables					235 306	(235 306)			697 876	(2 164)	695 711
Écarts de conversion des états financiers					(79 128)	113 127			-		-
Libération d'écarts de réévaluation									33 999		33 999
Ajustements d'impôt différé									(2 837 715)		(2 837 715)
Réévaluations de régimes à prestations définies postérieures à l'emploi									(451 111)		(451 111)
Autres variations comptabilisées dans les capitaux propres				22 786	(404 962)		(68 935)		(2 556 952)	(2 164)	(2 559 116)
Résultat net de l'exercice				22 786	(248 784)	(122 180)	(2 208 774)	-			
RÉSULTAT GLOBAL											
								-28 403 623	(28 403 623)	4 303	(28 399 319)
RÉSULTAT GLOBAL								(28 403 623)	(30 960 575)	2 139	(30 958 436)
OPÉRATIONS AVEC DÉTENTEURS DE CAPITAUX AU COURS DE L'EXERCICE											
Souscriptions de capital									-		-
Souscriptions de primes d'émission									-		-
Distributions				(899 996)					(899 996)		(899 996)
Apports à la couverture de pertes									-		-
Autres opérations									-		-
									(899 996)		(899 996)
SITUATION À LA FIN DÉCEMBRE 2024	3	10 000 000	(5 220 000)	2 507 563	217 496 205	3 652 994	(55 525 812)	(28 403 623)	146 899 917	21 493	146 921 411

L'annexe fait partie intégrante de l'état consolidé des variations des capitaux propres au 31 décembre 2024.

L'administration,

Le comptable certifié,

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Montants exprimés en EUROS

NOTES	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUÉS AUX DÉTENTEURS DE CAPITAUX DE LA SOCIÉTÉ MÈRE										
	CAPITAL SOUSCRIT	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES LÉGALES	AUTRES RÉSERVES	RÉSULTATS REPORTÉS	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	AJUSTEMENTS / AUTRES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	9 000 000	(5 220 000)	3 525 816	209 717 121	4 914 600	2 564 723	(23 774 967)	7 238 296	207 965 589	61 107	195 328 088
Affectation du résultat de l'exercice			9 427	7 464 812	(235 943)			(7 238 296)	-		-
Situation au 1^{er} janvier 2023 suite à l'affectation du résultat	9 000 000	(5 220 000)	3 535 243	217 181 933	4 678 657	2 564 723	(23 774 967)	-	207 965 589	61 107	208 026 696
VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE :											
Première adoption du nouveau référentiel comptable											
Changements de méthodes comptables											
Écarts de conversion des états financiers											
Libération d'écarts de réévaluation											
Écarts de réévaluation					57 914	(57 914)					
Ajustements d'impôt différé					(7 960)	7 960					
Changements actuariels des avantages postérieurs à l'emploi											
Autres variations comptabilisées dans les capitaux propres			(57 895)	(196)	(245 320)		1 289 740		1 289 740		1 289 740
	-	-	(57 895)	(196)	(195 366)	(49 954)	(29 542 070)	-	(29 845 482)	(43 645)	(29 889 127)
Résultat net de l'exercice								2 260 381	2 260 381	1 893	2 262 273
RÉSULTAT GLOBAL								2 260 381	(27 585 101)	(41 753)	(27 626 854)
OPÉRATIONS AVEC DÉTENTEURS DE CAPITAUX AU COURS DE L'EXERCICE											
Souscriptions de capital	1 000 000		(1 000 000)						-		-
Souscriptions de primes d'émission									-		-
Distributions									(1 620 000)		(1 620 000)
Apports à la couverture de pertes									-		-
Autres opérations									-		-
	1 000 000	-	(1 000 000)		-		-	-	(1 620 000)	-	(1 620 000)
SITUATION À LA FIN DÉCEMBRE 2023	3	10 000 000	2 477 348	215 561 737	4 483 291	2 514 769	(53 317 037)	2 260 381	178 760 488	19 354	178 779 842

L'annexe fait partie intégrante de l'état consolidé des variations des capitaux propres au 31 décembre 2024.

L'administration,

Le comptable certifié,

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

1. INTRODUCTION

ACTIVITÉ

Conduril - Engenharia, S.A. (« Conduril » ou « entreprise ») est une société fondée en 1959 et transformée en société anonyme en 1976 ; son siège social est situé Av. Eng.º Duarte Pacheco, 1835, 4445-416 Ermesinde – Valongo ; accompagnée de ses sociétés associées (« groupe »), elles ont pour activité principale les ouvrages de génie civil et tous les travaux en rapport avec ce secteur d'activité.

Le Conseil d'administration considère que ces états financiers consolidés donnent une image fidèle des opérations des entreprises faisant partie du groupe, ainsi que de leurs situations et performances financières et de leurs flux de trésorerie.

Le Conseil d'administration continuera à suivre tous les développements associés à la situation économique nationale et internationale, notamment ceux découlant de la guerre en Ukraine et en Palestine. Ces événements ont eu des impacts significatifs sur l'environnement économique actuel, le contexte de forte incertitude restant une perspective claire, notamment en ce qui concerne le fonctionnement normal des chaînes d'approvisionnement de produits, que ce soit au niveau de la disponibilité ou des prix, raison par laquelle il est impossible d'estimer avec une certitude raisonnable l'éventuel impact sur l'activité du groupe.

Les états financiers consolidés sont déposés au siège de l'entreprise.

Tous les montants mentionnés dans le présent document sont exprimés en euros et arrondis à l'unité.

Le périmètre de consolidation de Conduril - Engenharia, S.A. inclut les entités suivantes :

CONSOLIDATION	%
CONSOLIDATION INTÉGRALE :	
Conduril - Gestão de Concessões de Infraestruturas, S.A.	100,00
Edirio - Construções, S.A.	100,00
Métis Engenharia, Lda.	99,00
ENOP - Engenharia e Obras Públicas, Lda.	100,00
Urano, Lda.	99,99
Conduril Engenharia - Açores, S.A.	100,00
Esquénio - Estudos e Projetos de Engenharia, S.A.	100,00
Conduril Construction Zimbabwe (PVT) LTD	100,00
Conduril Engenharia Gabon, S.A.	100,00
CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE :	
Groupement Adriano, Jaime Ribeiro, Conduril - Construção, ACE	33,33
Groupement Túnel de Nador, Construção ACE	50,00
RAL - Rodovias do Algarve Litoral, ACE	16,67
RBA - Rodovias do Baixo Alentejo, ACE	17,86
MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE :	
Rotas do Algarve Litoral, S.A.	21,64
Marestrada - Operação e Manutenção Rodoviária, S.A.	33,33

2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

2.1. Les états financiers ci-joints ont été préparés suivant le principe de la continuité des opérations, à partir des registres comptables du groupe et conformément aux normes du Système de normalisation comptable, en vertu des lois suivantes :

- Décret-loi n° 158/2009, du 13 juillet, tel que modifié par le décret-loi n° 98/2015, du 2 juin (Système de normalisation comptable) ;
- Arrêté ministériel n° 220/2015, du 24 juillet (Modèles d'états financiers) ;
- Avis n° 8254/2015, du 29 juillet (Structure conceptuelle) ;
- Avis n° 8256/2015, du 29 juillet (Normes comptables et d'information financière) ;
- Arrêté ministériel n° 218/2015, du 23 juillet (Code des comptes) ;
- Avis n° 8258/2015, du 29 juillet (Dispositions interprétatives).

2.2. Indication et commentaires concernant les comptes de bilan et les comptes de résultat dont le contenu n'est pas comparable à celui de l'exercice précédent :

Les montants indiqués à des fins comparatives sont comparables et présentés selon le modèle résultant des modifications introduites par les normes légales mentionnées au paragraphe précédent.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables adoptées lors de la préparation des états financiers ci-joints sont les suivantes :

3.1. Bases d'évaluation utilisées lors de la préparation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été préparés suivant le principe de la continuité des opérations, à partir des livres et des registres comptables des entreprises faisant partie du groupe, tenus conformément aux Normes comptables et d'information financière (NCRF).

Le Conseil d'administration a évalué la capacité de l'entreprise, de ses filiales et de ses sociétés associées à maintenir leurs opérations, à partir de toutes les informations pertinentes, des faits et des circonstances, de nature financière, commerciale ou autre, incluant des événements survenus après la date de référence des états financiers, disponibles sur le futur. Suite à l'évaluation réalisée, le Conseil d'administration a conclu que l'entreprise dispose des ressources appropriées pour maintenir ses activités et qu'il n'y a aucune raison de les faire cesser à court terme, l'utilisation du principe de la continuité des opérations étant considérée appropriée pour la préparation des états financiers.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les principes de consolidation adoptés par le groupe lors de la préparation de ses états financiers consolidés sont les suivants :

i. Participations dans des filiales

Les participations financières dans des entreprises dans lesquelles le groupe détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote dans l'assemblée générale ou dans lesquelles il détient le pouvoir de contrôler leurs politiques financières et opérationnelles (définition de contrôle utilisée par le groupe) sont incluses dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Les capitaux propres et le résultat net de ces entreprises correspondant à la participation de tiers sont présentés séparément dans le bilan consolidé et dans le compte de résultat consolidé, dans le poste « Participations ne donnant pas le contrôle ».

Lorsque les pertes attribuables aux actionnaires / associés minoritaires dépassent l'intérêt minoritaire dans les capitaux propres de la filiale, le groupe absorbe cet excédent et toutes les pertes supplémentaires, sauf si les actionnaires / associés minoritaires sont tenus et en mesure de couvrir ces pertes. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, ceux-ci sont attribués au groupe jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires imputée au groupe ait été couverte.

Le résultat des filiales acquises ou vendues au cours de l'exercice est compris dans le compte de résultat depuis la date de leur acquisition ou jusqu'à la date de leur vente, respectivement.

Le cas échéant, des ajustements aux états financiers des filiales sont effectués afin d'adapter leurs méthodes comptables à celles utilisées par le groupe. Les transactions, les soldes et les dividendes distribués entre les entreprises du groupe sont supprimés lors du processus de consolidation.

Dans les situations où le groupe détient, en substance, le contrôle d'autres entités créées dans un but déterminé (« Entités ad hoc »), même s'il ne détient pas des participations en capital directement ou indirectement dans ces entités, celles-ci sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

ii. Participations dans des sociétés associées

Les participations financières dans des sociétés associées (les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence considérable, mais sans avoir leur contrôle ou un contrôle conjoint, à travers la participation aux décisions financières et opérationnelles de la société – généralement il s'agit d'investissements représentant entre 20 % et 50 % du capital d'une société – sont considérées comme telles) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

D'après la méthode de la mise en équivalence, les participations financières dans des sociétés associées sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, majoré ou déduit de la valeur correspondant à la part des capitaux propres de ces sociétés, déclarées à la date d'acquisition ou de la première application de la méthode de la mise en équivalence. Les participations financières sont ultérieurement ajustées chaque année par la valeur correspondante à la participation dans le résultat net des sociétés associées en contrepartie de revenus ou de charges de l'exercice. De plus, les dividendes de ces entreprises sont enregistrés comme une diminution de la valeur de l'investissement, la part proportionnelle dans les variations des capitaux propres étant enregistrée comme une variation des capitaux propres du groupe.

Les différences entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société associée à la date d'acquisition, si elles sont positives, sont comptabilisées comme *goodwill*. Si ces différences sont négatives, après nouvelle confirmation de la juste valeur attribuée, elles sont enregistrées comme gains de l'exercice dans le poste « Autres revenus ».

Une évaluation des participations dans des sociétés associées est effectuée lorsqu'il existe des indices que l'actif a pu perdre de la valeur, les pertes de valeur démontrées étant enregistrées comme charges. Lorsque les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices précédents cessent d'exister, elles font l'objet d'une reprise.

Lorsque la part du groupe dans les pertes cumulées de la société associée dépasse la valeur enregistrée de l'investissement, celui-ci est déclaré comme nul, sauf si le groupe s'est engagé avec la société associée, une provision pour faire face à ces obligations étant enregistrée dans ces cas.

Les revenus latents sur des transactions avec des sociétés associées sont supprimés dans les mêmes proportions que la participation du groupe dans la société associée, en contrepartie de l'investissement dans celle-ci. Les pertes latentes sont supprimées de manière similaire, mais seulement dans la mesure où la perte n'indique pas que l'actif transféré a subi une perte de valeur.

iii. Entités contrôlées conjointement

Les participations financières dans des entreprises / entités contrôlées conjointement ont été consolidées dans les états financiers ci-joints selon la méthode de l'intégration proportionnelle, depuis la date à laquelle le contrôle est partagé. D'après cette méthode, les actifs, les passifs, les charges et les revenus de ces entreprises ont été intégrés dans les états financiers consolidés, poste par poste, dans la proportion du contrôle attribuable au groupe.

La classification des participations financières détenues dans des entreprises / entités contrôlées conjointement est déterminée sur la base :

- des accords d'actionnaires régissant le contrôle conjoint ;
- du pourcentage effectif de détention ;
- des droits de vote détenus.

Toute différence de consolidation générée lors de l'acquisition d'une entreprise / entité contrôlée conjointement est enregistrée selon les méthodes comptables définies pour les filiales. Les transactions, les soldes et les dividendes distribués entre les entreprises contrôlées conjointement sont supprimés dans la proportion du contrôle attribuable au groupe.

iv. Goodwill

À la date de clôture, une évaluation concernant la recouvrabilité de la valeur nette du *goodwill* est faite, une perte de valeur étant comptabilisée dès que la valeur comptable du *goodwill* dépasse sa valeur recouvrable. La valeur du *goodwill* n'est pas amortie. Le gain ou la perte lors de la cession d'une entité inclut la valeur comptable du *goodwill* relative à cette entité, sauf si l'activité associée à ce *goodwill* continue de générer des bénéfices pour le groupe. Les pertes de valeur relatives au *goodwill* ne sont pas reprises et sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice dans le poste « Dépréciation d'investissements non amortissables (pertes / reprises) ».

Les différences entre le coût d'acquisition des participations dans des filiales et des sociétés associées et la juste valeur de leurs actifs et passifs identifiables (y compris des passifs éventuels) à la date d'acquisition, si elles sont négatives, sont comptabilisées comme des revenus à la date d'acquisition, après nouvelle confirmation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables.

Le gain ou la perte concernant la cession d'une entité inclut la valeur comptable du *goodwill* relative à cette entité, sauf si l'activité associée à ce *goodwill* continue de générer des bénéfices pour le groupe.

v. Conversion des états financiers des filiales libellés en monnaie étrangère

Les actifs et les passifs des états financiers des entités étrangères faisant partie de la consolidation sont convertis en euros, selon les taux de change en vigueur à la date de clôture et les revenus et charges selon les taux de change moyens. La différence de change résultant est enregistrée dans le poste de capitaux propres « Autres variations des capitaux propres ».

La valeur du *goodwill* et les ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'entités étrangères sont considérés comme des actifs et des passifs de ces entités et convertis en euros selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, la différence de change cumulée est comptabilisée dans le compte de résultat comme gains ou pertes de la cession.

B) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles, qui concernent essentiellement les droits de superficie et les logiciels, sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué d'éventuelles pertes de valeur et amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis à partir du moment où les actifs sous-jacents sont achevés ou en cours d'utilisation, suivant la méthode linéaire, pour une période de 60 et de 6 ans, respectivement.

Les immobilisations incorporelles ne sont comptabilisées que s'il est probable qu'elles présentent des bénéfices économiques futurs pour le groupe, qu'elles soient contrôlables par le groupe ou qu'elles puissent être mesurées de façon fiable.

Les coûts de développement, dont le groupe est capable pour compléter son développement et commencer sa commercialisation et/ou son utilisation, et dont l'actif est susceptible de générer de bénéfices économiques futurs, sont capitalisés. Les coûts de développement qui ne respectent pas ces critères sont enregistrés comme des charges de l'exercice au cours duquel ils interviennent.

Les plus-values ou moins-values découlant de la vente ou de la mise au rebut de ces actifs sont déterminées par la différence entre le prix de vente et la valeur comptable nette à la date de la cession / mise au rebut et elles seront enregistrées dans le compte de résultat à leur valeur nette comme « Autres revenus » ou « Autres charges ».

C) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises jusqu'au 1^{er} janvier 2009 sont enregistrées à leur coût effectif, qui correspond au coût d'acquisition ou au coût d'acquisition réévalué, suivant les principes comptables généralement admis au Portugal jusqu'à cette date, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles acquises après cette même date sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Les amortissements sont comptabilisés après la date de début d'utilisation des biens, suivant la méthode linéaire, sur une base annuelle.

Les taux d'amortissement utilisés au cours de cet exercice correspondent aux durées de vies utiles estimées comme suit :

	ANNÉES
Bâtiments et autres constructions	4 - 50
Équipement de base	3 - 30
Matériel de transport	4 - 12
Fournitures administratives	3 - 25
Autres immobilisations corporelles	4 - 20

Les charges concernant l'entretien et la réparation n'augmentant pas la durée de vie utile de ces immobilisations corporelles sont enregistrées comme des charges de l'exercice au cours duquel elles interviennent. Les charges concernant de réparations et renouvellements majeurs sont incluses dans la valeur comptable de l'actif lorsqu'il en adviendra des bénéfices économiques futurs supplémentaires.

Les immobilisations corporelles en cours représentent des actifs encore en phase de construction ou en transit et sont enregistrées au coût d'acquisition diminué d'éventuelles pertes de valeur. Ces actifs sont amortis dès leur mise en usage.

Les plus-values ou moins-values découlant de la vente ou de la mise au rebut de ces actifs sont déterminées par la différence entre le prix de vente et la valeur comptable nette à la date de la cession / mise au rebut, et elles seront enregistrées dans le compte de résultat à leur valeur nette comme « Autres revenus » ou « Autres charges ».

D) CONTRATS DE LOCATION

La classification des contrats de location en location-financement ou en location simple est faite en fonction de la substance du contrat et non de sa forme. Les contrats de location dans lesquels le groupe est locataire sont classés comme des contrats de location-financement s'ils ont pour effet de transférer substantiellement tous les risques et les avantages inhérents à leur possession, ou comme des contrats de location simple s'ils ont pour effet de ne pas transférer substantiellement tous les risques et avantages inhérents à leur possession.

D'après la méthode financière, le coût de l'actif est enregistré comme un actif, la responsabilité correspondante est enregistrée dans le passif, dans le poste « Financements obtenus », et les intérêts compris dans le montant des loyers et la réintégration de l'actif sont enregistrés comme des charges dans le compte de résultat de l'exercice concerné.

Dans les contrats de location simple, les loyers restant à payer sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, sur une base linéaire, au cours de l'exercice du contrat de location.

E) INTÉGRATION DE SUCCURSALES

L'information comptable des succursales où le groupe opère, notamment en Angola, au Mozambique, au Maroc, à Cabo Verde, en Zambie et au Malawi intègre, tous les mois, la comptabilité. Les soldes et les transactions au cours de l'exercice entre le siège et les succursales sont annulés.

Lorsque la monnaie fonctionnelle de la succursale est différente de la monnaie de présentation du groupe, le processus d'intégration est réalisé à travers la conversion de tous les écarts des actifs et des passifs, des produits et des charges selon le taux de change en vigueur à la date de chaque intégration mensuelle. À la date de publication des comptes, les différences de change sur les actifs et passifs monétaires sont établies et enregistrées tous les mois comme des variations des capitaux propres.

Pour l'information comptable des succursales, on utilise, essentiellement, les méthodes comptables en vigueur au Portugal. Afin d'assurer l'uniformité des méthodes comptables, lorsque le cadre normatif local diverge du cadre normatif en vigueur au Portugal, les ajustements nécessaires sont effectués.

F) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS (À L'EXCEPTION DU GOODWILL)

Une évaluation de la dépréciation par référence au final de chaque exercice est effectuée, si un événement ou une modification des circonstances indique que le montant pour lequel l'actif est inscrit peut ne pas être récupéré.

Lorsque le montant pour lequel l'actif est inscrit est supérieur à sa somme recouvrable, une perte de valeur est enregistrée comme des charges dans le poste « Dépréciation d'investissements amortissables (pertes / reprises) ». La somme recouvrable est celle qui est la plus élevée entre le prix de vente net et la valeur d'utilité. Le prix de vente net est le montant qui résulterait de la cession de l'actif lors d'une transaction entre des entités indépendantes et informées, diminué des charges directement imputables à la cession. La valeur d'utilité est la valeur qui existe dans les flux de trésorerie futurs estimés qui sont attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée de vie utile. La somme recouvrable est estimée individuellement pour chaque actif ou, si cela n'est pas possible, pour l'unité génératrice de flux de trésorerie à laquelle est rattaché l'actif.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, les charges avec l'amortissement / la dépréciation de l'actif sont ajustées pour les exercices futurs afin que la valeur comptable revue de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle (s'il y a lieu), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée de vie utile restant à courir.

La reprise des pertes de valeur comptabilisées au cours des exercices antérieurs est enregistrée s'il s'avère que les pertes de valeur comptabilisées n'existent plus ou qu'elles ont diminué. Cette analyse est faite lorsqu'il existe des indices que la perte de valeur comptabilisée antérieurement a été reprise. La reprise des pertes de valeur est comptabilisée comme des revenus dans le compte de résultat. Cependant, la reprise de la perte de valeur est effectuée jusqu'à hauteur du montant pour lequel elle serait comptabilisée (net d'amortissement ou de dépréciation), au cas où la perte de valeur n'aurait pas été enregistrée dans les exercices antérieurs.

G) CHARGES DES FINANCEMENTS OBTENUS

Les charges financières des financements sont comptabilisées comme des charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement, même si ces charges sont directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qui prend un certain temps de préparation avant d'être utilisé. Dans ce cas, les charges financières pourraient être capitalisées jusqu'au moment où toutes les activités nécessaires pour préparer l'actif éligible avant d'être utilisé ou vendu sont achevées.

H) STOCKS

Les marchandises, les matières premières et les fournitures consommables sont inscrites à leur coût d'acquisition ou au prix du marché, lorsque ce dernier est inférieur (le coût moyen étant utilisé comme méthode de détermination des coûts). Le prix du marché est la valeur nette de réalisation ou le coût de remplacement.

Les produits finis et semi-finis, les sous-produits et les produits et les travaux en cours sont évalués au coût de production (qui comprend le coût des matières premières incorporées, la main d'œuvre et les frais généraux de fabrication) ou au prix du marché lorsque ce dernier est inférieur. Le prix du marché correspond à la valeur nette de réalisation.

Lorsque le prix du marché est inférieur au coût d'acquisition, des pertes de valeur sont comptabilisées.

I) INSTRUMENTS FINANCIERS

i. Investissements

Les investissements dans d'autres entreprises sont enregistrés au coût d'acquisition ou, dans le cas des emprunts accordés, à la valeur nominale. Une évaluation de ces investissements est effectuée lorsqu'il existe des indices que l'actif a pu perdre de la valeur, les pertes de valeur démontrées étant enregistrées comme des charges. Les revenus résultant d'immobilisations financières (dividendes ou bénéfices distribués) sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel sa distribution est décidée et annoncée.

ii. Créances comptables

Les créances comptables sont enregistrées initialement à leur juste valeur et présentées dans le bilan, déduites d'éventuelles pertes de valeur, comptabilisées dans le poste « Dépréciation de créances à recevoir (pertes / reprises) », afin de reproduire leur valeur nette de réalisation. Il n'y a pas de situations dans lesquelles la valeur nominale diffère de la juste valeur et, par conséquent, où la dette doit être évaluée conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les pertes de valeur sont enregistrées à la suite d'événements indiquant, objectivement et de façon quantifiable, que la totalité ou une partie du solde impayé ne sera pas reçue. À cet effet, le groupe prend en compte des informations sur le marché faisant preuve que le client manque à sa responsabilité, ainsi que de l'information historique sur les soldes échus et non perçus.

Les pertes de valeur comptabilisées correspondent à la différence entre la valeur comptable du solde à recevoir et la respective valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, calculés au taux d'intérêt effectif initial, qui est réputé nul lorsqu'on prévoit un encaissement dans un délai inférieur à une année.

iii. Financements

Les financements sont enregistrés dans le passif à leur coût amorti. Les charges financières sont calculées sur la base du taux d'intérêt effectif et comptabilisées au compte de résultat de l'exercice selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Il n'y a pas de situations dans lesquelles la méthode du coût amorti ait un impact significatif sur l'évaluation par rapport à la valeur nominale.

Les emprunts sous forme d'émissions de billet de trésorerie sont classés en passifs non courants lorsqu'ils bénéficient d'une garantie de placement pour une période supérieure à un an et que le Conseil d'administration peut utiliser cette source de financement pour une période supérieure à un an.

iv. Fournisseurs et dettes comptables

Les dettes comptables aux fournisseurs et à d'autres tiers sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et, ultérieurement, à leur coût amorti, qui ne diffère pas de leur valeur nominale, étant donné que l'effet de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif est considéré comme non significatif.

v. Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Les passifs financiers et les instruments de capitaux propres sont classés selon la substance contractuelle de la transaction, indépendamment de la forme légale qu'ils revêtent.

Un instrument financier est classé comme un passif financier lorsqu'il existe l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou d'un autre actif financier, indépendamment de sa forme légale. Les passifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur déduite des charges de transaction encourues et, ultérieurement, à leur coût amorti, sur la base de la méthode du taux effectif.

Un instrument financier est classé comme un instrument de capitaux lorsqu'il n'existe pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou d'un autre actif financier, indépendamment de sa forme légale, dégageant un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Les charges directement imputables à l'émission d'instruments de capitaux sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres comme une déduction sur la valeur de l'émission. Les montants versés ou perçus par les achats et les ventes d'instruments de capitaux sont enregistrés dans les capitaux propres déduits des charges de transaction.

Les distributions effectuées suivant des instruments de capitaux sont déduites des capitaux propres comme des dividendes lorsqu'elles sont déclarées.

vi. Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition comme un abattement aux capitaux propres. Les revenus et les pertes inhérents à la cession des actions propres sont enregistrés dans le poste « Autres réserves », n'affectant pas le résultat de l'exercice.

vii. Effets escomptés et créances à recevoir en affacturage

Le groupe ne décomptabilise les actifs financiers dans ses états financiers consolidés que lorsque le droit contractuel relatif aux flux de trésorerie de ces actifs a déjà expiré, ou lorsque le groupe transfère substantiellement tous les risques et avantages inhérents à la possession de ces actifs vers une troisième entité. Si le groupe conserve substantiellement les risques et les avantages inhérents à la possession de ces actifs, elle doit continuer à les comptabiliser dans ses états financiers, en enregistrant dans le passif, dans le poste « Financements obtenus », la contrepartie en argent pour les actifs cédés.

Par conséquent, les créances à recevoir en affacturage à la date de clôture, à l'exception des opérations « Affacturage sans recours », sont comptabilisés dans les états financiers consolidés, dans le passif, jusqu'au moment de leur encaissement.

viii. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants compris dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » correspondent aux valeurs de trésorerie, aux dépôts en banque, aux dépôts à terme et à d'autres placements de trésorerie, dont l'échéance est de moins de trois mois, et qui peuvent être immédiatement mobilisables sans risque significatif de changement de valeur.

J) PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Les provisions ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) découlant d'un événement passé, qu'il est probable une sortie de ressources pour résoudre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse être

estimé de façon raisonnable. Les provisions sont revues à la date de clôture de chaque exercice et sont ajustées de façon à mieux refléter la meilleure estimation à cette date. Les provisions pour les charges de restructuration sont comptabilisées lorsqu'il existe un plan formalisé et détaillé de restructuration et lorsque celui-ci a été communiqué aux parties concernées.

Les passifs éventuels sont définis par le groupe comme : (i) des obligations possibles advenant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe ; ou (ii) des obligations actuelles advenant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut pas être mesuré avec une fiabilité suffisante.

Les actifs éventuels résultent habituellement d'événements non planifiés ou imprévus qui créent la possibilité d'une entrée d'avantages économiques pour le groupe. Le groupe ne comptabilise pas d'actifs éventuels dans ses états financiers consolidés et ne les communique que si des avantages économiques sont susceptibles d'en advenir. Lorsque la réalisation du produit est quasiment certaine, l'actif n'est pas un actif éventuel et sa comptabilisation est justifiable.

K) PÉRIODES ÉCONOMIQUES

Les charges et les revenus sont enregistrés dans l'exercice auquel ils se rapportent, indépendamment de son décaissement ou encaissement, selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les différences entre les montants encaissés et décaissés et les respectives recettes et dépenses sont enregistrées dans les postes « Autres comptes débiteurs », « Autres comptes créditeurs » ou « Compte de régularisation ».

L) IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DE L'EXERCICE

Les impôts sur les bénéfices enregistrés dans les résultats comprennent l'effet des impôts courants et des impôts différés. Les impôts courants sur les bénéfices sont calculés sur la base du résultat imposable de chaque entreprise de la consolidation, conformément aux règles fiscales en vigueur.

L'entreprise est soumise au Régime spécial d'imposition de groupes de sociétés (RETGS), tel que prévu à l'article 69 du Code de l'impôt sur le revenu des personnes morales portugais, selon lequel elle est la société dominante depuis le 1^{er} janvier 2022.

Les impôts différés correspondent aux différences temporelles entre les montants des actifs et des passifs aux fins de registre comptable et les montants respectifs aux fins d'imposition, ainsi que ceux découlant des avantages fiscaux obtenus et des différences temporelles entre le résultat fiscal et le résultat comptable. L'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf s'il est lié à des mouvements dans les capitaux propres, ce qui implique sa comptabilisation dans les capitaux propres.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés et évalués périodiquement, en utilisant les taux d'imposition comptés être en vigueur à la date de reprise des différences temporelles.

Les impôts différés correspondent aux différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur base fiscale, en utilisant les taux d'impôt approuvés ou substantiellement approuvés, à la date de clôture, dans chaque juridiction et comptés être appliqués lorsque les différences temporelles s'inverseront.

Les impôts différés passifs sont comptabilisés dans toutes les différences temporelles imposables (à l'exception du *goodwill*, non déductible fiscalement), à partir des différences qui résultent de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et à partir des différences liées à des investissements dans des filiales, dans la mesure où il n'est pas probable qu'elles s'inverseront dans le futur. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable d'exister des bénéfices imposables futurs qui absorbent les différences temporelles fiscalement déductibles.

Les actifs d'impôt différé ne sont enregistrés que lorsqu'il existe des attentes raisonnables en matière de bénéfices fiscaux futurs suffisants pour les utiliser. Chaque année, les différences temporelles sous-jacentes aux actifs d'impôt différé sont objet d'une réévaluation afin de les comptabiliser ou de les ajuster en fonction de l'attente actuelle de future récupération.

M) ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS À LA VENTE

Les actifs non courants sont classés comme étant détenus en vue de la vente lorsque leur valeur du bilan est réalisable par une transaction de vente, au lieu de l'être par leur utilisation continue. On constate cette situation seulement dans les conditions suivantes : (i) la vente est probable et l'actif est disponible à la vente immédiate dans l'état où il se trouve ; (ii) la gestion est engagée dans un plan de vente ; et (iii) il est probable que la vente soit réalisée dans les douze mois.

Les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont mesurés à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur diminuée des charges probables à la vente.

N) SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES OU D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

Les subventions perçues dans le cadre de programmes de formation professionnelle ou les subventions d'exploitation sont enregistrées dans le poste « Subventions d'exploitation » du compte de résultat de l'exercice au cours duquel ces programmes sont réalisés, indépendamment de la date de leur encaissement, à moins qu'ils puissent devenir une créance dans un exercice ultérieur, où ils seront considérés comme des revenus de cet exercice.

Les subventions non remboursables associées à des actifs sont enregistrées dans le bilan comme « Autres variations des capitaux propres » et comptabilisées dans le compte de résultat proportionnellement aux réintégrations des actifs subventionnés, dans chaque exercice.

O) COMPLÉMENTS DE PENSION

Conduril - Engenharia, S.A. s'est engagée à attribuer aux collaborateurs des prestations en espèces au titre de compléments de pension de vieillesse et d'invalidité. Pour assurer ces engagements Conduril - Engenharia, S.A. a créé, en 1989, un fonds de pension à prestations définies, à l'usage exclusif de ses fonctionnaires, dont les charges annuelles, déterminées en fonction des calculs actuariels, sont enregistrées conformément à la règle comptable NCRF 28 - « Avantages du personnel ».

Les engagements actuariels sont calculés en fonction de la « méthode de la projection de l'unité de crédit », en utilisant les hypothèses actuarielles et financières considérées appropriées.

P) PRODUIT

Le groupe comptabilise les résultats des ouvrages, contrat à contrat, conformément à la règle comptable NCRF 19 - « Contrats de construction », selon la méthode du pourcentage d'avancement, qui est le rapport entre les charges encourues dans chaque ouvrage jusqu'à une date spécifique et la somme de ces charges avec les charges prévues pour l'achever. Les différences obtenues entre les valeurs résultant de l'application du niveau d'avancement sur les revenus estimés et les valeurs facturées sont comprises dans les postes « Autres comptes débiteurs » et « Compte de régularisation ».

Les variations vérifiées dans les travaux face au montant du produit convenu dans le contrat sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice lorsqu'il est probable que le client approuve le montant du produit résultant de la variation et que celle-ci puisse être mesurée de façon fiable.

Les réclamations pour le remboursement de charges non incluses dans le prix du contrat sont comprises dans le produit du contrat lorsque l'état d'avancement des négociations est tel qu'il est probable que le client acceptera la réclamation et que celle-ci puisse être mesurée de façon fiable.

Pour faire face aux charges à encourir pendant la période de garantie des ouvrages, le groupe comptabilise annuellement un passif pour respecter son obligation légale, qui est constaté en fonction du volume de la production annuelle et de ses antécédents concernant les charges encourues précédemment avec les ouvrages dans la période de garantie. Lorsqu'il est probable que les charges totales prévues dans le contrat de construction dépassent les revenus qui y sont définis, la perte attendue est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Les dividendes des participations enregistrées au coût sont comptabilisés comme revenus dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel leur attribution est décidée.

Q) CHARGES AFFÉRENTES À LA PRÉPARATION DE PROPOSITIONS

Les charges afférentes à la préparation de propositions pour divers appels d'offres sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles interviennent.

R) TRAVAUX AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Les travaux au sein de l'entreprise correspondent à de travaux de construction et d'amélioration exécutés par des entreprises du groupe, ainsi que d'importantes réparations d'équipements, et ils comprennent les charges concernant les matériaux, la main d'œuvre directe et les frais généraux.

Ces charges ne sont capitalisées que lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Les actifs développés sont identifiables ;
- Il est très probable que les actifs puissent générer des bénéfices économiques futurs ; et
- Elles sont mesurées de façon fiable.

S) FAITS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les faits survenus après la date de clôture qui donnent des preuves ou des informations supplémentaires sur les conditions qui existaient à la date de clôture (« Événements donnant lieu à des ajustements ») sont reflétés dans les états financiers consolidés. Les faits survenus après la date de clôture qui indiquent des conditions survenues après la date de clôture (« Événements ne donnant pas lieu à des ajustements »), lorsque significatifs, sont communiqués dans l'annexe aux états financiers consolidés.

T) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Lors de la préparation des états financiers consolidés, le Conseil d'administration de chaque entreprise faisant partie de la consolidation s'est basé sur la meilleure connaissance et sur l'expérience d'événements passés et/ou en cours et a considéré certaines hypothèses concernant des événements futurs.

Les estimations comptables les plus significatives figurant dans les états financiers consolidés des exercices prenant fin le 31 décembre 2024 et 2023 comprennent :

- Les durées de vies utiles des immobilisations corporelles ;
- Le registre des provisions et des pertes de valeur ;
- La comptabilisation des produits des ouvrages en cours ;
- La comptabilisation de la valeur actuelle des responsabilités avec des prestations de retraite ; et
- La détermination de la juste valeur des instruments financiers.

Les estimations ont été déterminées à partir de la meilleure information disponible à la date de préparation des états financiers consolidés. Néanmoins, des situations qui étaient imprévisibles à cette date pourront survenir ultérieurement et n'ont donc pas été prises en compte dans ces estimations. Les changements de ces estimations qui surviennent après la clôture des états financiers consolidés seront corrigés dans le compte de résultat de façon prospective, conformément à la règle comptable NCRF 4.

3.2. Autres méthodes comptables importantes

A) RÉSULTATS PAR ACTION

Les résultats par action non dilués sont calculés en divisant les bénéfices individuels attribués aux actionnaires de l'entreprise par le nombre pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exception du nombre d'actions propres détenues.

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Lors de la comptabilisation initiale, les transactions en monnaie étrangère (une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle) sont enregistrées selon les taux de change des dates des transactions respectives. Tous les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie de présentation fonctionnelle, selon les cours de change officiels en vigueur à la date de la déclaration. Les différences de change, favorables et défavorables, découlant des différences entre les taux de change en vigueur à la date des transactions et ceux en vigueur à la date des recouvrements, des paiements ou à la date de clôture sont enregistrées comme des produits et charges dans le compte de résultat de l'exercice. Les éléments non monétaires mesurés au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change de la date de la transaction.

Les différences de change associés à des créances/dettes dont l'échéance n'est pas définie sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice lorsque ces créances/dettes sont amorties/cédées/payées. Les états financiers des sociétés associées et des succursales libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro.

Les cours de change utilisés dans la conversion en euro ont été les suivantes :

MONNAIE	MONNAIE DE CONVERSION	2024		2023	
		31 DÉCEMBRE	CHANGE MOYEN	31 DÉCEMBRE	CHANGE MOYEN
Dollar des États-Unis	Euro	0,96256	n/a	0,90498	n/a
Dirham marocain	Euro	0,09507	0,09296	0,09137	0,09126
Metical	Euro	0,01497	0,01447	0,01416	0,01452
Escudo de Cabo Verde	Euro	0,00907	0,00907	0,00907	0,00907
Franc CFA	Euro	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152
Kwacha de Zambie	Euro	0,03449	0,03544	0,03520	0,04491
Kwacha du Malawi	Euro	0,00054	0,00052	0,00052	0,00077
Kwanza	Euro	0,00104	0,00103	0,00108	0,00131
Dollar zimbabwéen	Euro	n/a	n/a	0,00015	0,00025

3.3. Jugements de valeur sur le processus d'application des méthodes comptables et qui ont eu le plus grand impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés

Lors de la préparation des états financiers consolidés conformément aux règles comptables NCRF, le Conseil d'administration de chaque entreprise faisant partie de la consolidation a utilisé des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes et les montants déclarés. Les estimations et les jugements sont constamment évalués, ayant pour base l'expérience d'événements passés et d'autres

facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs considérés probables face aux circonstances sur lesquelles les estimations se sont basées ou à la suite d'une information ou d'une expérience acquise.

3.4. Principales hypothèses pour l'avenir

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés suivant le principe de la continuité des opérations, à partir des livres et des registres comptables du groupe, tenus conformément aux principes comptables généralement admis au Portugal.

Les faits survenus après la date de clôture qui affectent la valeur des actifs et des passifs existants à la date de clôture sont comptabilisés dans la préparation des états financiers consolidés de l'exercice. Ces événements, lorsque significatifs, sont communiqués dans l'annexe aux états financiers consolidés.

3.5. Principales sources d'incertitude

Cette note fait référence aux principales hypothèses pour l'avenir adoptées dans la préparation des états financiers ci-joints et qui sont susceptibles d'impliquer un risque majeur d'ajustements matériels dans l'évaluation des actifs et des passifs du prochain exercice financier.

A) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

La détermination de la dépréciation des actifs exige l'estimation de la valeur actuelle des *cash-flows* futurs associés à cet actif. Pour ce calcul, on adopte des hypothèses fondées sur l'expérience passée des entreprises faisant partie du groupe et sur les attentes futures. Le groupe considère qu'il existe un risque contrôlé que ces hypothèses ne se vérifient pas.

B) DURÉES DE VIES UTILES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les durées de vies utiles estimées des immobilisations corporelles et incorporelles sont revues à chaque date de clôture. Les durées de vies utiles des actifs dépendent de plusieurs facteurs liés soit à leur utilisation soit à leur localisation.

C) PRODUIT ET CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le produit des contrats de construction en cours est comptabilisé sur la base de la méthode du pourcentage d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est traduit par une estimation pertinente qui repose sur la prévision des charges à encourir jusqu'à l'achèvement du contrat. Ce processus est basé sur des analyses techniques réalisées par des techniciens.

D) PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont comptabilisées après l'analyse des techniciens en vue de vérifier l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé, une sortie de

ressources probable. Cette estimation est également déterminée sur la base de l'avis des avocats et des conseillers du groupe.

E) LA COMPTABILISATION DE LA VALEUR ACTUELLE DES RESPONSABILITÉS ASSOCIÉES AUX PRESTATIONS DE RETRAITE

Les responsabilités liées à des pensions de retraite sont estimées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées par des experts extérieurs. Des hypothèses financières et actuarielles, notamment le taux d'actualisation, les tables de mortalité, l'invalidité, la croissance des pensions et des salaires, entre autres, sont inclus lors de la détermination de la responsabilité.

Compte tenu de ce qui précède, des modifications importantes dans les estimations réalisées ne sont pas prévues et, par conséquent, des variations matérielles dans les actifs et les passifs enregistrés ayant pour base ces estimations ne sont pas attendues.

4. FLUX DE TRÉSORERIE

4.1. Commentaire de l'administration sur le montant des soldes significatifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui ne peuvent pas être utilisés

La valeur du solde « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est totalement disponible.

4.2. Répartition des chiffres inscrits dans le poste « Encaisse et dépôts en banque »

Le solde de l'encaisse et des dépôts en banque est reparti comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Trésorerie	38 380	38 560
Dépôts à vue	8 425 683	13 534 858
Dépôts à terme	795 675	9 288 518
TOTAL ENCAISSE ET DÉPÔTS EN BANQUE	9 259 738	22 861 936

5. PARTIES LIÉES

5.1. Rémunérations du personnel clé de la gestion

A) TOTAL DE RÉMUNÉRATIONS : 1 773 590 euros (2023 : 1 872 342 euros).

5.2. Transactions entre les parties liées

A) NATURE DES RELATIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES :

	PAYS	% DIRECT	% TOTAL
SUCCURSALES :			
Angola	-	-	-
Mozambique	-	-	-
Maroc	-	-	-
Cabo Verde	-	-	-
Zambie	-	-	-
Malawi	-	-	-
FILIALES :			
Conduril - Gestão de Concessões de Infraestruturas, S.A.	Portugal	100,00	100,00
Edirio - Construções, S.A.	Portugal	100,00	100,00
Métis Engenharia, Lda.	Angola	99,00	99,00
ENOP - Engenharia e Obras Públicas, Lda.	Mozambique	100,00	100,00
Urano, Lda.	Angola	99,99	99,99
Conduril Engenharia - Açores, S.A.	Portugal	100,00	100,00
Esquénio - Estudos e Projetos de Engenharia, S.A.*	Portugal	100,00	100,00
Conduril Construction Zimbabwe (PVT) LTD	Zimbabwe	100,00	100,00
Conduril Engenharia Gabon, S.A.	Gabon	100,00	100,00
ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT :			
Groupement Adriano, Jaime Ribeiro, Conduril - Construção, ACE	Maroc	33,33	33,33
Groupement CJA / Lot 3 - Construção ACE	Maroc	33,33	33,33
Groupement Túnel de Nador, Construção ACE	Maroc	50,00	50,00
RAL - Rodovias do Algarve Litoral, ACE	Portugal	16,67	16,67
RBA - Rodovias do Baixo Alentejo, ACE	Portugal	17,86	17,86
UTE Alcántara - Garrovillas	Espagne	15,00	15,00
Avace Norte, ACE	Portugal	10,00	10,00
Avexp Norte, ACE	Portugal	10,00	10,00
SOCIÉTÉS ASSOCIÉES :			
Rotas do Algarve Litoral, S.A.	Portugal	21,64	23,64
Marestrada - Operação e Manutenção Rodoviária, S.A.	Portugal	33,33	33,33
PERSONNEL CLÉ DE LA GESTION :			
CONSEIL D'ADMINISTRATION :			
Maria Benedita Andrade de Amorim Martins (présidente du Conseil d'administration)			
Maria Luísa Andrade Amorim Martins Mendes (vice-présidente du Conseil d'administration)			
António Emanuel Lemos Catarino			
Jorge Lúcio Teixeira de Castro			
Miguel José Alves Montenegro de Andrade			
Nélson José de Sousa			
Ricardo Nuno de Araújo Abreu Vaz Guimarães			
AUTRES PARTIES LIÉES :			
Geonorte - Geotecnia e Fundações Especiais, Lda.	Portugal	-	-
Quinta do Javali, Lda.	Portugal	-	-
Mugige Vinhos, Lda.	Angola	-	-
Lusolav - Gestão da Ferrovia de Alta Velocidade, S.A.	Portugal	10,00	10,00
Lusolav II - Gestão da Ferrovia de Alta Velocidade, S.A.	Portugal	10,00	10,00
Lusolav III - Gestão da Ferrovia de Alta Velocidade, S.A.	Portugal	10,00	10,00
Lusolav IV - Gestão da Ferrovia de Alta Velocidade, S.A.	Portugal	10,00	10,00
Avan Norte - Gestão da Ferrovia de Alta Velocidade, S.A.	Portugal	10,00	10,00

* La dissolution de cette entité, dont le processus débutera en 2025, a été décidée.

B) TRANSACTIONS ET SOLDES OUVERTS :

Au 31 décembre 2024 et 2023 le groupe a présenté les transactions et les soldes suivants en matière d'entités liées :

Au 31 décembre 2024 :

PARTIES LIÉES	SOLDES OUVERTS ACTIFS	SOLDES OUVERTS PASSIFS	PERTES DE VALEUR CUMULÉES
ENTITÉS QUI EXERCENT UN CONTRÔLE CONJOINT OU UNE INFLUENCE NOTABLE :			
Groupement CJA / Lot 3 - Construção ACE	831 397	-	-
	831 397	-	-
AUTRES PARTICIPATIONS :			
Rotas do Algarve Litoral, S.A.	13 663 492	17 870	40 000
Marestrada - Operação e Manutenção Rodoviária, S.A.	69 597	-	-
	13 733 089	17 870	40 000
AUTRES PARTIES LIÉES :			
UTE Alcântara - Garrovillas	319 788	-	-
Geonorte - Geotecnia e Fundações Especiais, Lda.	75 747	660 403	-
Geonorte - Geotecnia e Fundações Especiais, Lda. – Succursale d'Angola	677 777	179 292	-
Mugige Vinhos, Lda.	2 689 318	561	-
	3 762 630	840 256	-

PARTIES LIÉES	REVENUS	CHARGES
AUTRES PARTIES LIÉES :		
Geonorte - Geotecnia e Fundações Especiais, Lda.	1 170 011	804 738
Geonorte - Geotecnia e Fundações Especiais, Lda. – Succursale d'Angola	175 881	36 230
Mugige Vinhos, Lda.	-	10 394
	1 345 892	851 362

Au 31 décembre 2023 :

PARTIES LIÉES	SOLDES OUVERTS ACTIFS	SOLDES OUVERTS PASSIFS	PERTES DE VALEUR CUMULÉES
ENTITÉS QUI EXERCENT UN CONTRÔLE CONJOINT OU UNE INFLUENCE NOTABLE :			
Groupement CJA / Lot 3 - Construção ACE	831 397	-	-
	831 397	-	-
AUTRES PARTICIPATIONS :			
Rotas do Algarve Litoral, S.A.	13 663 492	17 870	40 000
Marestrada - Operação e Manutenção Rodoviária, S.A.	69 597	-	-
	13 733 089	17 870	40 000
AUTRES PARTIES LIÉES :			
UTE Alcântara - Garrovillas	1 219 788	-	-
Geonorte - Geotecnia e Fundações Especiais, Lda.	66 386	1 005 175	-
Geonorte - Geotecnia e Fundações Especiais, Lda. – Succursale d'Angola	509 386	154 297	-
Mugige Vinhos, Lda.	2 744 765	356	-
	4 540 325	1 159 828	-

PARTIES LIÉES	REVENUS	CHARGES
AUTRES PARTIES LIÉES :		
Geonorte - Geotecnia e Fundações Especiais, Lda.	235 560	3 103 010
Geonorte - Geotecnia e Fundações Especiais, Lda. – Succursale d'Angola	232 744	-
Quinta do Javali, Lda.	-	98 178
Mugige Vinhos, Lda.	-	1 252
	468 304	3 202 440

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6.1. Information, pour chaque catégorie d'immobilisations incorporelles, distinguant les immobilisations incorporelles générées internement d'autres immobilisations incorporelles

A) Les dépréciations de l'exercice sont calculées conformément aux durées de vies utiles et aux taux d'amortissement moyens pour chaque poste :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DURÉE DE VIE UTILE	TAUX D'AMORTISSEMENT
Recherche et développement	6	16,67 %
Droits de superficie	60	1,66 %
Logiciels	6	16,67 %
Autres immobilisations incorporelles	6	16,67 %

B) Les éléments des immobilisations incorporelles sont amortis suivant la méthode linéaire, sur base de la durée de vie utile prévue.

C) Les immobilisations incorporelles sont réparties comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31.12.2024		31.12.2023	
	ACTIF BRUT	AMORTISSEMENTS	ACTIF BRUT	AMORTISSEMENTS
Recherche et développement	27 740	20 064	27 740	15 441
Droits de superficie	5 861 311	665 790	5 862 458	658 903
Logiciels	321 734	201 579	250 073	166 961
Propriété industrielle	47 121	-	47 121	-
Autres immobilisations incorporelles	4 950	729	5 338	877
Immobilisations incorporelles en cours	67 936	-	67 936	-
TOTAL	6 330 792	888 162	6 260 666	842 182

d) La valeur des amortissements concernant les immobilisations incorporelles comprise dans le poste « Charges / reprises de dépréciation et d'amortissement » du compte de résultat s'élève à :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AMORTISSEMENTS DE LA PÉRIODE	
	31.12.2024	31.12.2023
Recherche et développement	4 623	4 623
Droits de superficie	6 989	9 310
Logiciels	34 621	20 624
Autres immobilisations incorporelles	81	112
TOTAL	46 314	34 670

e) Les mouvements du poste « Immobilisations incorporelles » pendant 2024 et 2023 sont indiqués dans le tableau qui suit :

	2024						TOTAL
	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	DROITS DE SUPERFICIE	LOGICIELS	PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	
ACTIF BRUT :							
Solde au 31.12.2023	27 740	5 862 458	250 073	47 121	5 338	67 936	6 260 666
Acquisitions	-	-	71 757	-	-	-	71 757
Autres variations	-	(1 147)	(96)	-	(388)	-	(1 631)
Solde au 31.12.2024	27 740	5 861 311	321 734	47 121	4 950	67 936	6 330 792
AMORTISSEMENTS CUMULÉS :							
Solde au 31.12.2023	15 441	658 903	166 961	-	877	-	842 182
Acquisitions	4 623	6 989	34 621	-	81	-	46 314
Autres variations	-	(102)	(3)	-	(229)	-	(334)
Solde au 31.12.2024	20 064	665 790	201 579	-	729	-	888 162
VALEUR NETTE	7 676	5 195 521	120 155	47 121	4 221	67 936	5 442 630

	2023						TOTAL
	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	DROITS DE SUPERFICIE	LOGICIELS	PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	
ACTIF BRUT :							
Solde au 31.12.2022	27 740	5 885 521	202 149	47 121	10 780	35 640	6 208 951
Acquisitions	-	-	47 924	-	-	32 296	80 220
Autres variations	-	(23 063)	-	-	(5 442)	-	(28 505)
Solde au 31.12.2023	27 740	5 862 458	250 073	47 121	5 338	67 936	6 260 666
AMORTISSEMENTS CUMULÉS :							
Solde au 31.12.2022	10 817	651 520	146 455	-	3 006	-	811 798
Acquisitions	4 623	9 310	20 624	-	112	-	34 670
Autres variations	-	(1 927)	(118)	-	(2 241)	-	(4 286)
Solde au 31.12.2023	15 441	658 903	166 961	-	877	-	842 182
VALEUR NETTE	12 299	5 203 555	83 112	47 121	4 461	67 936	5 418 484

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

7.1. Information concernant les immobilisations corporelles

A) BASES D'ÉVALUATION :

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, selon lequel un élément des immobilisations corporelles est comptabilisé à son coût diminué de toute dépréciation cumulée et de toutes pertes de valeur cumulées.

B) MÉTHODE DE DÉPRÉCIATION UTILISÉE :

Le groupe amortit les biens de ses immobilisations corporelles selon la méthode linéaire. D'après cette méthode, la dépréciation est constante pendant la durée de vie utile de l'actif si sa valeur résiduelle ne change pas.

C) DURÉES DE VIES UTILES ET TAUX DE DÉPRÉCIATION UTILISÉS :

Les dépréciations de l'exercice sont calculées conformément aux durées de vies utiles et aux taux de dépréciation moyens pour chaque poste :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉE DE VIE UTILE	TAUX DE DÉPRÉCIATION
Terrains et ressources naturelles	-	-
Bâtiments et autres constructions	4 - 50	2 % - 25 %
Équipement de base	3 - 30	3,33 % - 33,33 %
Matériel de transport	4 - 12	8,33 % - 25 %
Fournitures administratives	3 - 25	4 % - 33,33 %
Autres immobilisations corporelles	4 - 20	5 % - 25 %

D/E) RAPPROCHEMENT ENTRE LES VALEURS COMPTABLES À L'OUVERTURE ET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :

	2024							
	TERRAINS ET RESSOURCES NATURELLES	BÂTIMENTS ET AUTRES CONSTRUCTIONS	ÉQUIPEMENT DE BASE	MATÉRIEL DE TRANSPORT	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	INVESTISSEMENTS EN COURS	TOTAL
ACTIF BRUT :								
Solde au 31.12.2023	3 690 513	34 229 614	119 444 670	33 297 132	2 765 276	2 089 069	17 997 410	213 513 684
Acquisitions	-	172 285	6 162 295	1 824 151	95 493	241 323	1 739 902	10 235 449
Cessions	-	(175 873)	(13 377 045)	(738 431)	-	(63 302)	-	(14 354 651)
Autres variations	-	(12 331)	37 313	(11 431)	5 864	3 288	-	22 703
Transferts et mise au rebut	-	17 948 564	621 724	(27 670)	-	50 638	(18 789 590)	(196 334)
Solde au 31.12.2024	3 690 513	52 162 259	112 888 957	34 343 751	2 866 633	2 321 016	947 722	209 220 851
AMORTISSEMENTS CUMULÉS :								
Solde au 31.12.2023	-	21 236 313	81 027 895	22 595 545	2 167 138	1 675 150	-	128 702 041
Acquisitions	-	790 961	4 179 485	2 002 949	165 693	138 157	-	7 277 245
Cessions	-	(136 149)	(5 726 920)	(646 710)	-	(63 300)	-	(6 573 079)
Autres variations	-	(17 099)	54 341	11 535	5 873	3 273	-	57 923
Transferts et mise au rebut	-	-	237 414	(79 491)	-	(2 011)	-	155 913
Solde au 31.12.2024	-	21 874 026	79 772 215	23 883 829	2 338 704	1 751 269	-	129 620 043
VALEUR NETTE	3 690 513	30 288 233	33 116 742	10 459 922	527 929	569 747	947 722	79 600 808
2023								
	TERRAINS ET RESSOURCES NATURELLES	BÂTIMENTS ET AUTRES CONSTRUCTIONS	ÉQUIPEMENT DE BASE	MATÉRIEL DE TRANSPORT	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	INVESTISSEMENTS EN COURS	TOTAL
ACTIF BRUT :								
Solde au 31.12.2022	3 717 725	34 805 270	119 115 664	30 352 143	2 770 071	1 906 592	17 716 560	210 384 025
Acquisitions	-	451 777	2 863 777	3 360 007	71 863	192 628	563 773	7 503 825
Cessions	(27 212)	(106 176)	(1 751 409)	(184 829)	(286)	-	-	(2 069 912)
Autres variations	-	(880 456)	(717 336)	(86 565)	(30 507)	(10 093)	-	(1 724 957)
Transferts et mise au rebut	-	(40 801)	(66 026)	(143 624)	(45 865)	(58)	(282 923)	(579 297)
Solde au 31.12.2023	3 690 513	34 229 614	119 444 670	33 297 132	2 765 276	2 089 069	17 997 410	213 513 684
AMORTISSEMENTS CUMULÉS :								
Solde au 31.12.2022	-	21 099 526	77 882 677	21 433 437	2 094 553	1 465 256	-	123 975 449
Acquisitions	-	843 825	4 566 598	1 565 161	148 893	219 706	-	7 344 183
Cessions	-	(33 447)	(747 516)	(174 183)	(248)	-	-	(955 394)
Autres variations	-	(667 001)	(619 568)	(85 246)	(30 195)	(9 754)	-	(1 411 764)
Transferts et mise au rebut	-	(6 590)	(54 296)	(143 624)	(45 865)	(58)	-	(250 433)
Solde au 31.12.2023	-	21 236 313	81 027 895	22 595 545	2 167 138	1 675 150	-	128 702 041
VALEUR NETTE	3 690 513	12 993 301	38 416 775	10 701 587	598 138	413 919	17 997 410	84 811 643

7.2. Montant des dépenses comptabilisées dans la valeur comptable des immobilisations corporelles en cours de construction

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DÉPENSES COMPTABILISÉES EN COURS DE CONSTRUCTION	
	31.12.2024	31.12.2023
Bâtiments et autres constructions	1 739 902	563 773
TOTAL	1 739 902	563 773

7.3. Dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat ou comme une partie du coût d'autres actifs au cours de l'exercice

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DÉPRÉCIATION COMPTABILISÉE DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	
	31.12.2024	31.12.2023
Bâtiments et autres constructions	790 961	843 825
Équipement de base	4 179 485	4 566 598
Matériel de transport	2 002 949	1 565 161
Fournitures administratives	165 693	148 893
Autres immobilisations corporelles	138 157	219 706
TOTAL	7 277 245	7 344 183

7.4. Amortissement cumulé à la fin de l'exercice

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AMORTISSEMENT CUMULÉ	
	31.12.2024	31.12.2023
Bâtiments et autres constructions	21 874 026	21 236 313
Équipement de base	79 772 215	81 027 895
Matériel de transport	23 883 829	22 595 545
Fournitures administratives	2 338 704	2 167 138
Autres immobilisations corporelles	1 751 269	1 675 150
TOTAL	129 620 043	128 702 041

7.5. Éléments d'immobilisation corporelle en cours

Les valeurs les plus significatives figurant dans le poste « Investissements en cours », 31 décembre 2024 et 2023, concernent les projets suivants :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	INVESTISSEMENTS EN COURS	
	31.12.2024	31.12.2023
Bâtiments et autres constructions	947 722	17 997 410
TOTAL	947 722	17 997 410

7.6. Immobilisations corporelles par zone géographique

31.12.2024	ACTIF BRUT	AMORTISSEMENTS CUMULÉS	MONTANT NET
Portugal	72 414 577	41 478 746	30 935 831
Angola	94 995 763	60 622 214	34 373 549
Mozambique	23 583 005	14 412 410	9 170 595
Maroc	539 078	539 078	-
Cabo Verde	51 348	49 706	1 642
Zambie	10 381 941	7 397 566	2 984 375
Malawi	4 524 587	2 992 887	1 531 700
Gabon	2 730 552	2 127 436	603 116
TOTAL	209 220 851	129 620 043	79 600 808

31.12.2023	ACTIF BRUT	AMORTISSEMENTS CUMULÉS	MONTANT NET
Portugal	81 947 862	42 411 316	39 536 546
Angola	93 383 983	59 872 241	33 511 742
Mozambique	18 393 575	12 409 064	5 984 511
Maroc	539 079	539 079	-
Cabo Verde	51 348	49 706	1 642
Zambie	11 438 531	8 154 230	3 284 301
Malawi	5 028 753	3 394 297	1 634 456
Gabon	2 730 553	1 872 108	858 445
TOTAL	213 513 684	128 702 041	84 811 643

8. CONTRATS DE LOCATION

8.1. Contrats de location-financement – Locataires

A) VALEUR COMPTABLE NETTE POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023 :

	31.12.2024	31.12.2023
Bâtiments et autres constructions	314 927	204 870
Équipement de base	13 086 513	15 118 404
Matériel de transport	5 740 520	6 564 584
TOTAL	19 141 960	21 887 858

B) RAPPROCHEMENT ENTRE LE TOTAL DES PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023 ET LEUR VALEUR ACTUELLE :

	31.12.2024	31.12.2023
Paiements minimaux jusqu'à 1 an	4 127 108	5 555 354
Paiements minimaux de plus d'1 an et de moins de 5 ans	3 904 392	5 635 007
Paiements minimaux de plus de 5 ans	-	-
TOTAL DE PAIEMENTS MINIMAUX	8 031 500	11 190 361
Paiement d'intérêts futurs	905 268	832 062
VALEUR ACTUELLE DES RESPONSABILITÉS	7 126 232	10 358 299

C) TOTAL DES PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION À LA DATE DE CLÔTURE ET LEUR VALEUR ACTUELLE :

	PAIEMENTS MINIMAUX		VALEUR ACTUELLE	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Moins d'1 an	4 208 212	5 555 354	3 738 365	5 266 529
Plus d'1 an et moins de 5 ans	3 823 288	5 635 007	3 387 867	5 091 769
Plus de 5 ans	-	-	-	-
TOTAL	8 031 500	11 190 361	7 126 232	10 358 298

9. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES, DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

9.1. Filiales**A) LISTE ET DESCRIPTION DES FILIALES :**

DÉNOMINATION SOCIALE	TYPE DE PARTICIPATION	MÉTHODE UTILISÉE
Conduril - Gestão de Concessões de Infraestruturas, S.A.	100,00 %	Consolidation intégrale
Edirio - Construções, S.A.	100,00 %	Consolidation intégrale
Métis Engenharia, Lda.	99,00 %	Consolidation intégrale
ENOP - Engenharia e Obras Públicas, Lda.	100,00 %	Consolidation intégrale
Urano, Lda.	99,99 %	Consolidation intégrale
Conduril Engenharia - Açores, S.A.	100,00 %	Consolidation intégrale
Esquénio - Estudos e Projetos de Engenharia, S.A.	100,00 %	Consolidation intégrale
Conduril Construction Zimbabwe (PVT) LTD	100,00 %	Consolidation intégrale
Conduril Engenharia Gabon, S.A.	100,00 %	Consolidation intégrale

9.2. Coentreprises

A) LISTE ET DESCRIPTION DES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES COENTREPRISES :

DÉNOMINATION SOCIALE	TYPE DE COENTREPRISE	AUTRES PARTICIPANTS
Groupement Adriano, Jaime Ribeiro, Conduzil - Construção, ACE	Entité contrôlée conjointement	Elevation et Jaime Ribeiro e Filhos
Groupement CJA / Lot 3 - Construção ACE	Entité contrôlée conjointement	Elevation et Jaime Ribeiro e Filhos
Groupement Túnel de Nador, Construção ACE	Entité contrôlée conjointement	Jaime Ribeiro e Filhos
RAL - Rodovias do Algarve Litoral, ACE	Entité contrôlée conjointement	Elevation et Tecnovia
RBA - Rodovias do Baixo Alentejo, ACE	Entité contrôlée conjointement	Elevation et Tecnovia
Avace Norte, ACE	Entité contrôlée conjointement	Mota-Engil, Teixeira Duarte, Casais, Alves Ribeiro, Gabriel Couto
Avexp Norte, ACE	Entité contrôlée conjointement	Mota-Engil, Teixeira Duarte, Casais, Alves Ribeiro, Gabriel Couto

B) QUOTE-PART D'INTÉRÊT DÉTENUE ET DONNÉES SUR LES ENTITÉS :

DÉNOMINATION SOCIALE	TYPE DE PARTICIPATION	MÉTHODE UTILISÉE
Groupement Adriano, Jaime Ribeiro, Conduzil - Construção, ACE	33,33 %	Intégration proportionnelle
Groupement CJA / Lot 3 - Construção ACE	33,33 %	Coût
Groupement Túnel de Nador, Construção ACE	50,00 %	Intégration proportionnelle
RAL - Rodovias do Algarve Litoral, ACE	16,67 %	Intégration proportionnelle
RBA - Rodovias do Baixo Alentejo, ACE	17,86 %	Intégration proportionnelle

À la date de la préparation des états financiers, ceux du Groupement CJA / Lot 3 - Construção ACE n'étaient pas disponibles. Cette entité n'ayant pas d'activité pertinente, le Conseil d'administration n'a pas considéré l'existence d'impacts significatifs associés à cette participation.

C) MÉTHODE UTILISÉE POUR COMPTABILISER LES PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES :

Les participations dans des entreprises contrôlées conjointement ont été comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle, de la date à laquelle le contrôle est partagé jusqu'au terme effectif de celui-ci. D'après cette méthode, les actifs, les passifs, les charges et les revenus de ces entreprises ont été intégrés dans les états financiers consolidés, poste par poste, dans la proportion du contrôle attribuable.

9.3. Sociétés associées

A) LISTE ET DESCRIPTION DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES :

DÉNOMINATION SOCIALE	PARTICIPATION	MÉTHODE UTILISÉE
Rotas do Algarve Litoral, S.A.	23,64 %	Mise en équivalence
Marestrada - Operação e Manutenção Rodoviária, S.A.	33,33 %	Mise en équivalence

B) VALEUR COMPTABLE ET DONNÉES SUR LES ENTITÉS :

31.12.2024 DÉNOMINATION SOCIALE	VALEUR COMPTABLE	TOTAL DE L'ACTIF	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	TOTAL DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
Rotas do Algarve Litoral, S.A.	-	220 223 623	(14 929 372)	(543 835)
Marestrada - Operação e Manutenção Rodoviária, S.A.	238 414	7 277 775	715 314	571 481
TOTAL	238 414			

31.12.2023 DÉNOMINATION SOCIALE	VALEUR COMPTABLE	TOTAL DE L'ACTIF	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	TOTAL DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
Rotas do Algarve Litoral, S.A.	-	176 387 636	(31 729 840)	n/d
Marestrada - Operação e Manutenção Rodoviária, S.A.	494 241	5 897 572	745 453	n/d
TOTAL	494 241			

Liés à des participations dans des sociétés associées, les montants suivants concernant les financements accordés sont enregistrés, en décembre 2024, dans le poste « Autres immobilisations financières » :

DÉNOMINATION SOCIALE	FINANCEMENTS ACCORDÉS	PERTES DE VALEUR CUMULÉES
Rotas do Algarve Litoral, S.A. (Note 18.4)	13 511 551	-
TOTAL	13 511 551	-

10. STOCKS

10.1. Méthodes comptables adoptées pour évaluer les stocks et méthode de détermination du coût utilisée

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition comprennent le prix d'achat, les droits de douane et d'autres taxes, ainsi que les frais de transport, les frais de manutention, les rabais commerciaux, les remises et d'autres éléments similaires. Les coûts de transformation comprennent les coûts directement liés aux unités de production, tels que la main-d'œuvre directe. Ils comprennent également l'affectation systématique des frais généraux de production fixes et variables qui sont encourus pour transformer les matières premières en produits finis. L'affectation des frais généraux de production est fondée sur la capacité normale des installations de production.

Le groupe évalue ses stocks selon la méthode de détermination du coût moyen pondéré, qui suppose que le coût de chaque élément est déterminé en fonction du coût moyen pondéré d'éléments similaires à l'ouverture d'un exercice et du coût d'éléments similaires achetés ou produits au cours de l'exercice.

10.2. Valeur comptable totale des stocks et la valeur comptable par catégories appropriées

La valeur comptable des stocks est ventilée comme suit :

STOCKS	31.12.2024	31.12.2023
Matières premières et fournitures consommables	16 898 662	16 827 474
Marchandises	-	-
Produits finis et intermédiaires	249 406	328 794
Produits et travaux en cours	-	-
	17 148 069	17 156 268
Pertes de valeur	(918 605)	(904 732)
TOTAL	16 229 463	16 251 536

10.3. Montant des stocks comptabilisé en charges au cours de l'exercice

La valeur des stocks comptabilisée en charges au cours de l'exercice a été la suivante :

	MATIÈRES PREMIÈRES ET FOURNITURES CONSOMMABLES	
	31.12.2024	31.12.2023
Stock initial	15 922 742	20 339 729
Pertes de valeur sur stocks	-	-
Achats	32 825 950	45 580 739
Reclassement et régularisation de stocks	-	(233 373)
Stock final	(15 980 057)	(15 922 742)
CHARGES DE L'EXERCICE	32 768 635	49 764 353

	PRODUITS FINIS ET INTERMÉDIAIRES	
	31.12.2024	31.12.2023
Stock initial	328 794	352 666
Reclassement et régularisation de stocks	(5 648)	(67 966)
Pertes de valeur cumulées	-	-
Stock final	(249 407)	(328 794)
VARIATION DES STOCKS DE LA PRODUCTION	73 738	(44 094)

10.4. Montant des pertes de valeur sur stocks comptabilisé dans le résultat de l'exercice

La valeur des pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de l'exercice a été la suivante :

PERTES DE VALEUR SUR STOCKS	31.12.2024	31.12.2023
Marchandises	-	-
Matières premières et fournitures consommables	13 873	(27 473)
Produits finis et intermédiaires	-	-
TOTAL	13 873	(27 473)

10.5. Mouvement des pertes de valeur sur stocks au cours de l'exercice

	MATIÈRES PREMIÈRES ET FOURNITURES CONSOMMABLES
PERTES DE VALEUR CUMULÉES AU 31.12.2023	904 732
Apport	13 873
Reprise	-
Utilisation	-
Variations de taux de change	-
PERTES DE VALEUR CUMULÉES AU 31.12.2024	918 605

	MATIÈRES PREMIÈRES ET FOURNITURES CONSOMMABLES
PERTES DE VALEUR CUMULÉES AU 31.12.2022	932 205
Apport	-
Reprise	(27 473)
Utilisation	-
Variations de taux de change	-
PERTES DE VALEUR CUMULÉES AU 31.12.2023	904 732

11. CONTRATS DE CONSTRUCTION

11.1. Montant du produit du contrat comptabilisé en produit de l'exercice

Le produit de chaque contrat de construction comprend le montant initial du produit convenu, ainsi que les variations dans les travaux, les réclamations et le versement de primes dans la mesure où ils sont susceptibles de donner lieu à des produits et où ils peuvent être mesurés de façon fiable. Le 31 décembre 2024 et 2023, la valeur des produits comptabilisés en produit de l'exercice est la suivante :

OUVRAGE / CONTRAT	PRODUIT DE 2024	PRODUIT DE 2023
Contrats de construction	121 527 534	180 544 599
TOTAL	121 527 534	180 544 599

11.2. Méthodes utilisées pour déterminer le produit du contrat comptabilisé au cours de l'exercice

La comptabilisation du produit de l'exercice est effectuée selon la méthode du pourcentage d'avancement. D'après cette méthode, le produit est rattaché aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Le produit du contrat est comptabilisé en produit dans le compte de résultat des exercices comptables au cours desquels les travaux sont exécutés. Lorsqu'il est impossible d'estimer le résultat du contrat de façon fiable, le produit est comptabilisé dans la limite des charges du contrat qui ont été encourues et qui seront probablement recouvrables.

11.3. Méthodes utilisées pour déterminer le degré d'avancement des contrats en cours

Pour déterminer le degré d'avancement d'un contrat, on utilise la méthode qui mesure de façon la plus fiable les travaux exécutés. Les méthodes utilisées pour déterminer le degré d'avancement peuvent varier selon la nature du contrat, comme suit :

- Le rapport existant entre les charges encourues pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les charges totales estimées du contrat (méthodologie la plus utilisée) ;
- Des examens des travaux exécutés ;
- Conclusion, en termes physiques, d'une partie des travaux exécutés.

11.4. Information relative aux contrats de construction en cours

31.12.2024	CHARGES ENCOURUES	PRODUITS COMPTABILISÉS	AVANCES PERÇUES	RETENUES
Contrats en cours	347 579 420	361 157 411	11 803 072	6 852 722
TOTAL	347 579 420	361 157 411	11 803 072	6 852 722

31.12.2023	CHARGES ENCOURUES	PRODUITS COMPTABILISÉS	AVANCES PERÇUES	RETENUES
Contrats en cours	623 779 841	734 865 971	11 522 320	6 148 419
TOTAL	623 779 841	734 865 971	11 522 320	6 148 419

12. PRODUITS

12.1. Méthodes comptables adoptées pour comptabiliser le produit, incluant les méthodes adoptées pour déterminer le degré d'avancement des transactions impliquant la prestation de services

Le groupe comptabilise les produits en fonction des critères suivants :

A) VENTES – elles sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsque l'acheteur s'est vu transférer les risques et les bénéfices inhérents à la propriété des actifs, lorsqu'une implication continue dans la gestion à un degré généralement associé à la propriété cesse d'exister, lorsque le montant des produits peut être évalué de façon raisonnable, lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques associés à la transaction vont à l'entité et lorsque les charges encourues ou à encourir concernant la transaction peuvent être mesurées de façon fiable.

B) PRESTATIONS DE SERVICES – elles sont comptabilisées dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation de services à la date de clôture.

C) INTÉRÊTS – ils sont comptabilisés conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif.

D) DIVIDENDES – ils sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

12.2. Montant de chaque catégorie importante de produit comptabilisée au cours de l'exercice, incluant le produit provenant de :

	31.12.2024	31.12.2023
Ventes de biens	2 020 110	1 578 555
Prestations de services	121 943 561	181 850 797
Intérêts	2 654 120	4 161 082
Dividendes	195 673	393 687
TOTAL	126 813 464	187 984 121

13. PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

13.1. Provisions

Le groupe comptabilise une provision lorsque, cumulativement, il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé ; lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, les mouvements suivants concernant les provisions ont eu lieu :

PROVISIONS	SOLDE INITIAL	APPORTS	AUTRES MOUVEMENTS	REPRISE	SOLDE FINAL
Garanties fournies à des clients	3 813 548	173 014	-	(32 826)	3 953 736
Contrats de construction	1 361 529	455 960	-	(4 366)	1 813 123
Autres provisions	27 462	-	-	-	27 462
	5 202 539	628 975	-	(37 193)	5 794 321
Immobilisations financières (Note 9)	-	-	-	-	-
TOTAL	5 202 539	628 975	-	(37 193)	5 794 321

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, les mouvements suivants concernant les provisions ont eu lieu :

PROVISIONS	SOLDE INITIAL	APPORTS	AUTRES MOUVEMENTS	REPRISE	SOLDE FINAL
Garanties fournies à des clients	3 921 032	282 423	-	(389 907)	3 813 548
Contrats de construction	2 803 668	4 366	-	(1 446 505)	1 361 529
Autres provisions	307 338	-	(112 330)	(167 546)	27 462
	7 032 038	286 789	(112 330)	(2 003 958)	5 202 539
Immobilisations financières (Note 9)	-	-	-	-	-
TOTAL	7 032 038	286 789	(112 330)	(2 003 958)	5 202 539

13.2. Procédures contentieuses

Suite aux différentes procédures contentieuses actives, découlant de ses affaires, le groupe est convaincu que le risque de perdre est peu probable et que l'issue de celles-ci n'affectera pas sa situation financière d'une manière matérielle – une conviction qui est réaffirmée par le Bureau juridique interne de Conduril et par ses conseillers juridiques.

En ce qui concerne les procédures fiscales, il y a des procédures découlant de recours judiciaires engagés par Conduril concernant des règlements additionnels à titre de l'impôt sur le revenu des personnes morales (IRC) (2011 et 2012), la compréhension de l'entreprise sur la base des avis de ses conseillers fiscaux étant un résultat favorable, raison pour laquelle aucune provision n'a été enregistrée dans les états financiers consolidés.

13.3. Garanties fournies

Le 31 décembre 2024, le groupe avait assumée des responsabilités pour les garanties prêtées pour un montant de 84 257 467 euros (le 31 décembre 2023, le montant s'élevait à 86 786 904 euros).

Les garanties bancaires ont été fournies principalement à des fins d'appels d'offres, en tant que garantie financière et de bonne exécution des ouvrages.

13.4. Gestion des risques financiers

A) PRINCIPES GÉNÉRAUX

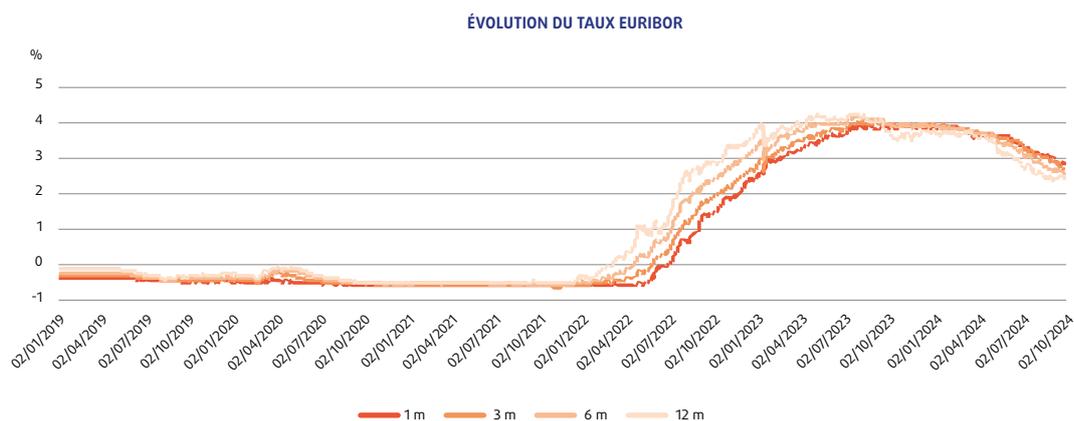
Parmi les plusieurs types de risque auxquels une entreprise fait face, les risques financiers sont ceux qui ont un impact plus immédiat sur les flux de trésorerie et ses résultats. L'activité du groupe est exposée à une diversité de risques financiers, tels que le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Ces risques découlent de l'incertitude des marchés financiers, qui se reflète dans la capacité de projection en matière de flux de trésorerie et de rendements. La politique de gestion des risques du groupe est un processus permanent et évolutif visant à mettre en place sa stratégie, tout en cherchant à minimiser les effets défavorables découlant de ces incertitudes qui caractérisent les marchés financiers.

B) RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Localisée majoritairement au Portugal et en Afrique (Angola, Mozambique, Zambie, Malawi, Gabon et Zimbabwe), l'activité du groupe est exposée au risque de taux de change des monnaies de ces pays. Pour faire face à ce risque, les contrats sont, chaque fois que cela est possible, effectués en USD/EUR. L'évolution des monnaies kwanza, metical, kwacha de Zambie, kwacha du Malawi et dollar zimbabwéen face à l'euro a un impact sur les états financiers, les instruments financiers de couverture pour ces monnaies étant limités ou inexistantes.

C) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt résulte principalement de l'endettement indexé à des taux variables. Le groupe n'a qu'une petite partie de l'endettement indexé à une couverture du taux d'intérêt. Il suit toujours cette question de près afin de pouvoir prendre en temps opportun les mesures nécessaires pour réduire l'impact de cette variable sur ses financements.



D) RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition du groupe au risque de crédit est majoritairement liée aux créances découlant de son activité opérationnelle : créances résultant des ventes et de prestations de services à des clients. La gestion de ce risque a pour objectif d'assurer le recouvrement effectif des crédits dans les délais établis, sans menacer l'équilibre financier du groupe. Ce risque est surveillé régulièrement, l'objectif de la gestion étant :

- i. d'évaluer le client selon des procédures internes qui obligent à analyser soigneusement les entités et les montants concernés. Pour cette évaluation, nous avons également recours à des entités d'information et de profils de risque de crédit disponibles sur le marché ;
- ii. de limiter le crédit accordé à des clients, eu égard au délai de paiement de chaque client ;
- iii. de surveiller l'évolution du niveau de crédit accordé ;
- iv. d'analyser régulièrement la dépréciation des créances.

E) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est défini comme le risque du manque de capacité pour régler ou remplir les obligations dans le délai établi et pour un prix raisonnable. Un instrument essentiel pour la gestion du risque de liquidité est le plan de trésorerie global annuel, établi sur la base des plans de trésorerie de chaque établissement, mis à jour chaque mois. L'existence de liquidité implique la définition de paramètres de gestion de cette liquidité permettant de maximiser le retour et de minimiser les coûts d'opportunité liés à la possession de cette liquidité de façon fiable et efficace.

La gestion des risques chez le groupe Conduril a pour objectif :

- **LIQUIDITÉ** - assurer l'accès permanent et efficace à des fonds suffisants pour faire face aux paiements courants aux dates d'échéance respectives ;
- **SÉCURITÉ** - réduire la probabilité de défaillance dans le remboursement de toute utilisation de fonds ; et
- **EFFICACITÉ FINANCIÈRE** - assurer la réduction au minimum du coût d'opportunité lié à la possession de liquidité excédentaire à court terme.

Le groupe a pour politique de concilier l'échéance des actifs et des passifs, en gérant les maturités respectives de manière équilibrée.

Pour politique, puisqu'il gère son exposition au risque de liquidité, le groupe assure le recours à des instruments de facilité de crédit de natures diverses et à montants appropriés aux spécificités de ses besoins, tout en assurant des niveaux confortables de liquidité. La politique du groupe est de contractualiser ces facilités sans aucune garantie.

14. EFFET DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

14.1. Différences de change comptabilisées dans le compte de résultat

	31.12.2024	31.12.2023
Différences de change défavorables		
- Autres charges	3 949 430	5 897 475
TOTAL	3 949 430	5 897 475
Différences de change favorables		
- Autres revenus	5 083 019	7 930 398
TOTAL	5 083 019	7 930 398

14.2. Différences de change nettes inscrites dans une composante distincte des capitaux propres

	DIFFÉRENCES DE CHANGE COMPTABILISÉES DANS LES CAPITAUX PROPRES
Solde au 31.12.2023	(70 390 358)
Différences de change défavorables	892 761
Différences de change favorables	(629 133)
SOLDE AU 31.12.2024	(70 126 730)

	DIFFÉRENCES DE CHANGE COMPTABILISÉES DANS LES CAPITAUX PROPRES
Solde au 31.12.2022	(35 468 315)
Différences de change défavorables	786 961
Différences de change favorables	(35 709 004)
SOLDE AU 31.12.2023	(70 390 358)

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

15.1. Mise à jour de l'information sur les conditions à la date de clôture

Aucune information n'a été reçue entre la date de clôture et la publication des états financiers consolidés concernant des conditions qui existaient à la date de clôture, ne donnant pas lieu à des ajustements des montants comptabilisés dans ces états financiers.

15.2. Autorisation pour publication

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration, lors de la réunion du 8 avril 2025. Le Conseil d'administration considère que ces états financiers consolidés donnent une image fidèle des opérations des entreprises faisant partie du groupe, ainsi que de sa situation et performance financières et de ses flux de trésorerie.

16. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

16.1. Description des bases d'évaluation adoptées, ainsi que des méthodes utilisées pour calculer les ajustements de valeur

En vertu de son activité, il relève de la responsabilité légale/contractuelle du groupe de prévenir, réduire ou réparer les dommages occasionnés à l'environnement. Pour respecter cette obligation, au cours de l'exercice écoulé le 31 décembre 2024, les charges encourues par le groupe se sont chiffrées à 283 902 euros (par rapport à la période correspondante à l'année précédente, elles se sont élevées à 331 836 euros).

Pour mesurer les dépenses environnementales, le groupe comptabilise les charges effectivement encourues au cours de l'exercice.

16.2. Dépenses environnementales affectées dans le compte de résultat

Toutes les dépenses environnementales doivent être considérées dans le compte de résultat lorsqu'il s'agit de charges encourues au cours de l'exercice, c'est-à-dire, lorsqu'elles n'ont pas pour objectif de prévenir des dommages futurs ou d'assurer des bénéfices futurs.

Les dépenses environnementales affectées dans le compte de résultat sont, ainsi, liées à des activités passées ou courantes et à la remise de l'environnement en son état avant la contamination.

	MONTANT AFFECTÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT
Traitement des déchets	283 902
TOTAL	283 902

17. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

17.1. Composantes principales des charges / produits d'impôt

	31.12.2024	31.12.2023
Impôts courants et ajustements :		
Impôts courants de l'exercice	2 408 010	2 482 087
	2 408 010	2 482 087
Impôt différé :		
Impôt différé lié à des différences temporelles	1 156 277	(895 711)
	1 156 277	(895 711)
CHARGES D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	3 564 287	1 586 376

L'impôt courant ou différé doit être directement porté au débit ou au crédit des capitaux propres si l'impôt est lié à des éléments directement portés au débit ou au crédit des capitaux propres, au cours du même exercice ou d'un exercice différent.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et 2023, aucun impôt différé n'a été directement porté au débit ou au crédit des capitaux propres.

17.2. Relation entre les charges / produits d'impôt et le bénéfice comptable

RAPPROCHEMENT DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	31.12.2024	31.12.2023
Résultat avant impôts	(24 835 033)	3 848 649
Charges d'impôt sur les bénéfices	3 564 287	1 586 376
Taux effectif d'impôt	-	41,22 %
Taux nominal d'impôt (21 % au Portugal et 25 % en Angola)	(5 052 556)	982 436
AJUSTEMENTS :		
Résultats découlant de l'application de la méthode de la mise en équivalence	86 932	813
Taux différenciés d'impôt	344 469	1 382 300
Charges non acceptées comme des coûts fiscaux	462 280	182 392
Provisions non acceptées comme des charges	121 036	304 818
Limitations à la déductibilité des charges de financement nettes	943 032	-
Restitution d'impôt	-	(93 355)
Autres revenus non imposés	(682 407)	(2 628 772)
Pertes fiscales diminuées au cours de l'exercice	(313 496)	(11 050)
Pertes fiscales générées au cours de l'exercice	6 135 733	2 335 144
Impositions autonomes	386 105	348 591
Impôt différé	1 156 277	(895 711)
Autres	(23 118)	(321 230)
	8 616 843	603 940
CHARGES D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	3 564 287	1 586 376

Pour l'exercice écoulé le 31 décembre 2024 et 2023, en vertu de l'article 54-A du Code portugais de l'impôt sur le revenu des personnes morales (IRC), l'entreprise a décidé de ne pas inclure le bénéfice imposable de la succursale d'Angola.

Les montants compris dans le poste « Taux différenciés d'impôt » s'expliquent essentiellement par le fait que les entreprises ayant leur siège en dehors du Portugal sont soumises à des taux d'imposition différents du taux de 21 %.

17.3. Détail de l'impôt différé

Le 31 décembre 2024, les actifs et les passifs d'impôt différé sont détaillés comme suit :

ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	SOLDE INITIAL	AUTRES VARIATIONS	APPORT	REPRISE	SOLDE FINAL
Garanties des ouvrages	63 740	-	-	-	63 740
Charges non acceptées	3 404 741	182 887	-	(174 922)	3 412 706
Pertes fiscales déclarables	-	-	-	-	-
TOTAL	3 468 480	182 887	-	(174 922)	3 476 446

PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	SOLDE INITIAL	AUTRES VARIATIONS	APPORT	REPRISE	SOLDE FINAL
Écarts de réévaluation	720 773	(33 999)	-	(29 879)	656 895
Revenu imposable	2 395 027	199 881	1 120 926	(66 158)	3 649 676
Dépréciations non acceptées	109 403	-	-	(109 403)	-
TOTAL	3 225 203	165 882	1 120 926	(205 440)	4 306 571

Le 31 décembre 2023, les actifs et les passifs d'impôt différé sont détaillés comme suit :

ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	SOLDE INITIAL	AUTRES VARIATIONS	APPORT	REPRISE	SOLDE FINAL
Garanties des ouvrages	63 740	-	-	-	63 740
Charges non acceptées	3 288 643	(248 557)	364 654	-	3 404 741
Pertes fiscales déclarables	-	-	-	-	-
TOTAL	3 352 383	(248 557)	364 654	-	3 468 480

PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	SOLDE INITIAL	AUTRES VARIATIONS	APPORT	REPRISE	SOLDE FINAL
Écarts de réévaluation	744 598	-	-	(23 825)	720 773
Revenu imposable	2 783 194	(301 658)	146 651	(233 160)	2 395 027
Dépréciations non acceptées	462 790	67 336	-	(420 723)	109 403
TOTAL	3 990 582	(234 323)	146 651	(677 708)	3 225 203

Au 31 décembre 2024 et 2023, il existait des pertes fiscales déclarables pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé, par prudence et en raison de l'incertitude quant à leur recouvrabilité.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

18.1. Bases d'évaluation

La politique du groupe est de comptabiliser un actif, un passif financier ou un instrument de capitaux propres que lorsqu'il prend part aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le groupe mesure au coût ou au coût amorti, diminué de toute perte de valeur, les instruments financiers ayant une échéance définie, dont les retours ont un montant fixe, un taux d'intérêt fixe sur la durée de vie de l'instrument ou un taux variable en cas de taux de référence typique du marché pour des opérations de financement (tels que, par exemple, le taux Euribor), ou incluant un *spread* sur ce taux de référence, et ne comportant aucune clause contractuelle pouvant entraîner une perte de valeur nominale et d'intérêt cumulé pour son détenteur (sauf les cas de risque de crédit).

Les contrats pour accorder ou obtenir un emprunt sur une base nette, les instruments de capitaux propres ne faisant pas appel public et dont la juste valeur ne peut être obtenue de manière fiable, ainsi que les contrats associés à ces instruments qui, lorsque exécutés donnent lieu à la livraison de ces instruments, sont aussi mesurés au coût ou au coût amorti, diminué de toute perte de valeur.

Tous les instruments financiers qui ne sont pas mesurés au coût ou au coût amorti, diminués de toute perte de valeur, sont mesurés à la juste valeur.

Le groupe ne prend pas en compte les charges de transaction dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif financier mesuré à sa juste valeur avec contrepartie dans le compte de résultat.

En tant que détenteur d'un instrument financier, la politique d'évaluation ne sera pas modifiée.

18.2. Actifs et passifs financiers

Actifs financiers avec comptabilisation de pertes de valeur :

	31.12.2024		31.12.2023	
	VALEUR COMPTABLE	PERTE DE VALEUR CUMULÉE	VALEUR COMPTABLE	PERTE DE VALEUR CUMULÉE
Créances clients, compte courant	131 919 901	-	109 682 313	-
Créances clients, avec garanties	9 382 376	-	9 046 399	-
Créances douteuses	2 700 790	(2 700 790)	2 600 362	(2 600 362)
TOTAL	144 003 067	(2 700 790)	121 329 074	(2 600 362)

18.3. Financements obtenus

Le 31 décembre 2024 et 2023, le poste « Financements obtenus » était distribué comme suit :

FINANCEMENTS OBTENUS	31.12.2024	31.12.2023
Comptes cautionnés	23 978 531	19 994 622
Emprunts bancaires	45 915 885	17 409 592
Billet de trésorerie	24 475 000	28 050 000
Contrats de location-financement	6 953 027	10 358 298
Découverts bancaires souscrits	5 173 318	3 042 192
TOTAL	106 495 761	78 854 704

De plus, les échéances au 31 décembre 2024 et 2023, sont détaillées comme suit :

FINANCEMENTS OBTENUS 2024	COURANT	NON COURANT
Comptes cautionnés	23 978 531	-
Emprunts bancaires	35 154 232	10 588 449
Billet de trésorerie	-	24 475 000
Contrats de location-financement	3 738 365	3 387 867
Découverts bancaires souscrits	5 173 318	-
TOTAL	68 044 445	38 451 316

FINANCEMENTS OBTENUS 2023	COURANT	NON COURANT
Comptes cautionnés	19 994 622	-
Emprunts bancaires	4 677 309	12 732 283
Billet de trésorerie	-	28 050 000
Contrats de location-financement	5 266 529	5 091 769
Découverts bancaires souscrits	3 042 192	-
TOTAL	32 980 652	45 874 052

18.4. Autres immobilisations financières et actifs financiers détenus à des fins de négociation

Les immobilisations financières dans des sociétés associées sont enregistrées par la méthode de la mise en équivalence (Note 9). Les autres immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition ou, dans le cas des financements accordés, à la valeur nominale. Une évaluation des immobilisations financières est effectuée lorsqu'il existe des indices que l'actif a pu perdre de la valeur, les pertes de valeur démontrées étant enregistrées comme des charges. Les revenus résultant d'immobilisations financières (dividendes ou bénéfices distribués) sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel sa distribution est décidée et annoncée.

Le 31 décembre 2024 et 2023 le détail des participations financières enregistrées par le modèle du coût et d'autres immobilisations financières est comme suit :

	31.12.2024			31.12.2023		
	INVESTISSEMENT	EMPRUNTS ACCORDÉS		INVESTISSEMENT	EMPRUNTS ACCORDÉS	
		COÛT	PERTE DE VALEUR CUMULÉE		COÛT	PERTE DE VALEUR CUMULÉE
Rotas do Algarve Litoral, S.A.	-	13 511 551	(40 000)	-	13 511 551	(40 000)
Lusolav, S.A.	1 665	81 313	-	-	-	-
Lusolav II, S.A.	2 500	-	-	-	-	-
Lusolav III, S.A.	1 665	-	-	-	-	-
Lusolav IV, S.A.	2 500	-	-	-	-	-
Fundação da Construção, F.P.	20 000	-	-	-	-	-
Garval	1 682	-	-	1 682	-	-
Lisgarante	1 682	-	-	1 682	-	-
Norgarante	18 877	-	-	18 877	-	-
BAI - Banco Angolano de Investimentos, S.A.	341 375	-	-	341 375	-	-
Lusitânia Seguros	2 405	-	-	2 405	-	-
Titres de dette publique - courant	-	-	-	2 633 217	-	-
Bons du Trésor - non courant	30 361 748	-	-	29 023 642	-	-
Autres - FCT	80 892	-	-	151 162	-	-
Autres	1 048	-	-	1 086	-	-
TOTAL	30 838 039	13 592 864	(40 000)	32 175 128	13 511 551	(40 000)
Autres immobilisations financières non courantes		44 390 903			43 013 462	
Autres immobilisations financières courantes		-			2 633 217	

Les bons du Trésor de l'Angola sont en USD et leur date d'échéance est 2026, le paiement des intérêts et le remboursement du capital étant réalisés en USD.

L'investissement dans la concessionnaire « Rotas do Algarve Litoral, S.A. » est lié à l'action intentée en vue de la résiliation du contrat existant et de l'indemnisation de l'investissement réalisé, action pour laquelle Conduril estime obtenir une issue favorable.

18.5. Charges et revenus totaux des intérêts pour les actifs et les passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif a été utilisée pour calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et affecter les revenus ou les charges des intérêts au cours de l'exercice. D'après cette méthode, les revenus totaux des intérêts pour les actifs financiers et les charges totales des intérêts pour les passifs financiers sont ventilés comme suit :

A) REVENUS D'INTÉRÊTS POUR LES ACTIFS FINANCIERS :

ACTIFS FINANCIERS	31.12.2024	31.12.2023
Dépôts en banque et titres	2 654 120	4 161 063
Autres	-	19
TOTAL	2 654 120	4 161 082

B) CHARGES D'INTÉRÊTS POUR LES PASSIFS FINANCIERS :

PASSIFS FINANCIERS	31.12.2024	31.12.2023
Financements	4 694 750	3 243 621
Contrats de location-financement	391 758	483 196
Autres	16 610	88 393
TOTAL	5 103 118	3 815 210

18.6. Pertes de valeur sur actifs financiers

Dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur dans le compte de résultat, et pour lesquels on a vérifié des indices de perte de valeur, le groupe a évalué les respectives pertes de valeur. Compte tenu de cette évaluation, le groupe a reçu des indications objectives que les actifs financiers, présentés dans le tableau qui suit, présentent des pertes de valeur au cours de l'exercice :

ACTIFS FINANCIERS	31.12.2024		
	APPORT	REPRISES	AUTRES VARIATIONS
Clients	125 949	-	(4 295)
Autres comptes débiteurs	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-
TOTAL	125 949	-	(4 295)

ACTIFS FINANCIERS	31.12.2023		
	APPORT	REPRISES	AUTRES VARIATIONS
Clients	-	-	-
Autres comptes débiteurs	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-
TOTAL	-	-	-

18.7. Montant de capital social

Le 31 décembre 2024, l'entreprise détenait un capital social de 10 000 000 euros, entièrement souscrit et libéré. Une augmentation du capital social a eu lieu en septembre 2023 par le biais de l'incorporation de réserves à hauteur de 1 000 000 euros.

18.8. Actions représentant le capital social

Le 31 décembre 2024, le capital social était composé de 2 000 000 actions, à la valeur nominale de 5 euros chacune.

18.9. Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition comme une réduction des capitaux propres dans le poste « Actions propres », les gains ou les pertes inhérents à leur cession étant enregistrés dans « Réserves libres ».

Au 31 décembre 2024, l'entreprise détient 200 009 actions propres.

18.10. Réserves légales

Le droit commercial et les statuts de l'entreprise prévoient qu'au moins 5 % du résultat net de l'exercice doit être destiné au renforcement des réserves légales jusqu'à ce que celles-ci représentent 20 % du capital social. Ces réserves ne sont pas distribuables sauf en cas de liquidation de l'entreprise, mais peuvent être utilisées pour absorber les pertes dès que toutes les autres réserves sont épuisées ou pour être incorporées au capital.

Le 31 décembre 2024, les réserves légales étaient entièrement constituées conformément au droit commercial en vigueur, et s'élevaient à 2 507 563 euros.

18.11. Affectation des résultats

Par décision de l'Assemblée générale, il a été délibéré d'affecter le résultat net de l'exercice de 2023, à hauteur de 2 260 381 euros, comme suit : autres réserves de 1 360 385 euros et dividendes de 899 996 euros.

19. AVANTAGES DU PERSONNEL

19.1. Avantages postérieurs à l'emploi

Le 31 décembre 2024, 137 collaborateurs bénéficiaient d'avantages postérieurs à l'emploi par rapport à des régimes à prestations définies. Le 31 décembre 2024, les opérations de l'exercice sont résumées comme suit :

CHARGES DE PENSIONS	31.12.2024	31.12.2023
Coût des services courants	430 816	416 755
Coûts des intérêts	573 342	523 554
Gains et pertes actuariels	-	-
Revenu net du fonds, déduit des intérêts nets	(521 773)	(430 025)
Autres variations	187 332	79 140
TOTAL	669 717	589 424

Le 31 décembre 2024, nous avons enregistré un déficit dans le montant d'engagements passés par rapport au montant du fonds existant à hauteur de 4 602 775 euros. Ce montant est enregistré dans le poste « Créanciers pour hausse des charges ». Les responsabilités vis-à-vis des actifs dans le scénario de solvabilité sont totalement financées.

En ce qui concerne les montants cumulés des gains et pertes actuariels, ceux-ci sont enregistrés dans le poste des capitaux propres, « Ajustements / Autres variations des capitaux propres », à hauteur de 3 502 236 euros (2023 : 664 521 euros).

Hypothèses utilisées pour l'étude actuarielle de 2024 et 2023 :

	HYPOTHÈSES 2024	HYPOTHÈSES 2023
Table de mortalité	TV 88/90	TV 88/90
Table d'invalidité	Swiss Re 2001	Swiss Re 2001
Âge normal de la retraite	66-70 ans	66-70 ans
Nombre de pensions dans l'année	13	13
Taux de rendement annuel des actifs	3,40 %	4,60 %
Taux de croissance des salaires	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance des pensions	0,00 %	0,00 %
Participants	487	512
Bénéficiaires	137	127

19.2. Avantages sociaux

Le 31 décembre 2024, les charges associées à l'activité de la Conduril Academy (centre agréé par les entités chargées de la formation professionnelle dans les pays où celle-ci opère), financées dans leur totalité par Conduril, sont résumées comme suit :

CHARGES ASSOCIÉES AUX PROGRAMMES DÉFINIS CONDURIL ACADEMY	31.12.2024	31.12.2023
PAAE (Programme d'alphabétisation et d'accélération scolaire) et bourses d'études	118 900	117 563
Formation technique, professionnelle, humaine et culturelle	23 705	22 043
Procédure de reconnaissance, validation et certification des compétences professionnelles	11 850	7 348
TOTAL	154 455	146 954

20. AUTRES INFORMATIONS

20.1. État et autres organismes publics

Le détail du poste « État et autres organismes publics », au 31 décembre 2024 et 2023, est le suivant :

ACTIF	31.12.2024	31.12.2023
Impôt sur le revenu des personnes physiques	96 279	75 542
Taxe sur la valeur ajoutée	9 474 125	13 250 529
Impôt sur le revenu des personnes morales	5 405 751	6 595 641
Autres impositions	444 536	611 981
TOTAL	15 420 691	20 533 693

PASSIF	31.12.2024	31.12.2023
Impôt sur le revenu des personnes physiques	690 723	724 904
Taxe sur la valeur ajoutée	4 513 865	10 907 184
Cotisations à la Sécurité sociale	984 410	1 050 488
Impôt sur le revenu des personnes morales	1 979 224	1 699 891
Autres impositions	395 275	401 149
TOTAL	8 563 497	14 783 616

20.2. Ventes et prestations de services

Les ventes et les prestations de services, au 31 décembre 2024 et 2023, se sont réparties comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Marché intérieur	50 928 670	113 722 549
Marché extérieur	73 035 000	69 706 804
TOTAL	123 963 670	183 429 353

20.3. Fournitures et services extérieurs

Le poste « Fournitures et services extérieurs », au cours de l'exercice écoulé le 31 décembre 2024 et 2023, se compose comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Contrats de sous-traitance	22 538 772	51 396 342
Services spécialisés	9 974 928	6 829 132
Matériaux	1 568 848	1 122 901
Énergie et fluides	2 227 825	2 358 484
Déplacements, séjours et transports	6 687 656	5 824 759
Loyers et locations	5 613 220	4 535 520
Communication	246 141	245 194
Assurances	1 520 244	1 122 279
Redevances	3 209	3 798
Contentieux et notaires	73 646	30 066
Frais de représentation	18 039	65 713
Nettoyage, hygiène et confort	423 107	377 991
Autres services	1 693 931	1 737 858
TOTAL	52 589 566	75 650 037

20.4. Frais de personnel

Le poste « Frais de personnel », au cours de l'exercice écoulé le 31 décembre 2024 et 2023, se compose comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Rémunérations des organes sociaux	1 516 699	1 631 592
Rémunérations du personnel	39 822 784	39 099 172
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 19.1)	669 717	589 424
Indemnités	130 298	93 183
Charges sur rémunérations	5 779 619	5 981 346
Assurances accidents du travail et maladies professionnelles	1 652 369	1 621 793
Charges aide sociale	1 825 022	1 666 454
Autres	1 502 983	915 378
TOTAL	52 899 491	51 598 342

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2024 et 2023, le nombre moyen d'employés était respectivement de 2 637 e 2 522.

20.5. Autres revenus

Le poste « Autres revenus », au cours de l'exercice écoulé le 31 décembre 2024 et 2023, se compose comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Revenus supplémentaires	1 773 273	2 080 201
Escomptes obtenus pour paiement comptant	8 502	79 815
Différences de change favorables	5 083 019	7 930 398
Gains de stocks	3 274	-
Revenus d'autres investissements financiers	14 240	2 032
Revenus d'investissements non financiers	1 608 178	324 257
Intérêts perçus	2 654 120	4 161 082
Dividendes perçus	195 673	393 687
Corrections relatives à des exercices précédents	40 131	22 764
Revenus contractuels	125 007	200 997
Autres	224 399	1 054 096
TOTAL	11 729 816	16 249 329

20.6. Autres charges

Le poste « Autres charges », au cours de l'exercice écoulé le 31 décembre 2024 et 2023, se compose comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Impôts et taxes	1 770 065	2 039 826
Escomptes attribués pour paiement comptant	3	1 679
Différences de change défavorables	3 949 430	5 897 475
Charges et pertes dans des investissements non financiers	3 291 569	299 805
Amendes et pénalités	51 650	48 050
Corrections relatives à des exercices précédents	505 535	79 519
Autres	20 550	341 930
TOTAL	9 588 802	8 708 284

20.7. Résultats financiers

Les résultats financiers se composent comme suit :

CHARGES ET PERTES DE FINANCEMENT	31.12.2024	31.12.2023
Charges d'intérêts	5 086 508	3 726 817
Autres charges et pertes de financement	672 647	1 356 253
TOTAL	5 759 155	5 083 070

20.8. Compte de régularisation

Les charges et les produits constatés d'avance se composent comme suit :

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	31.12.2024	31.12.2023
Charges à comptabiliser – assurances	845 984	847 481
Autres	519 921	482 686
TOTAL	1 365 905	1 330 167

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	31.12.2024	31.12.2023
Produits à comptabiliser – NCRF 19	5 046 272	5 243 797
Autres	4 657	7 114
TOTAL	5 050 929	5 250 911

20.9. Autres comptes débiteurs et autres comptes créditeurs

Le poste « Autres comptes débiteurs », au 31 décembre 2024 et 2023, se compose comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Fournisseurs soldes débiteurs	742 244	557 791
Avances aux fournisseurs	2 737 136	1 338 035
Débiteurs pour hausse des revenus	41 915 571	32 428 387
Acomptes sur ventes	49 751	685 616
Personnel	24 120	9 373
Débiteurs divers	6 191 783	7 305 088
TOTAL	51 660 605	42 324 290

Le montant concernant les « Débiteurs pour hausse des revenus » est lié, surtout, à l'application de la méthode du pourcentage d'avancement, conformément à la règle comptable NCRF 19 – « Contrats de construction ».

Le poste « Autres comptes créditeurs », au 31 décembre 2024 et 2023, se compose comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Clients soldes créditeurs	26 616	61 200
Personnel	1 537 680	1 486 687
Fournisseurs d'investissements	1 716 755	151 798
Créanciers pour hausse des charges – rémunérations	3 159 162	2 910 151
Créanciers pour hausse des charges – autres	6 765 256	3 640 555
Créanciers divers	795 973	2 322 608
TOTAL	14 001 442	10 572 999

20.10. Proposition d'affectation des résultats

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'administration propose dans le rapport de gestion individuel que le résultat net négatif de l'exercice de 2024, à hauteur de 28 403 623 euros, soit intégralement transféré au poste « Résultats reportés ». Il est également proposé que les résultats mentionnés soient couverts par le poste « Autres réserves ».

21. INFORMATIONS À FOURNIR IMPOSÉES PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES

L'entreprise n'a aucune dette envers l'État, au titre du décret-loi n° 534/80, du 7 novembre.

En application du Code portugais des Régimes contributifs du système de prévoyance de la Sécurité Sociale, la situation de l'entreprise au regard de la Sécurité Sociale est en règle, dans les délais impartis par la loi.

Informations supplémentaires pour les entités visées à l'article 2, paragraphe 1, point h) et à l'article 9, paragraphe 4, tous les deux du décret-loi n° 158/2009, du 13 juillet, tel que modifié par le décret-loi n° 98/2015, du 2 juin :

21.1. Chiffre d'affaires net ventilé par marchés géographiques

	31.12.2024	31.12.2023
Portugal	51 923 072	115 067 712
Angola	26 721 537	18 474 667
Mozambique	29 281 798	13 383 279
Zambie	3 427 003	10 578 933
Malawi	7 687 321	18 919 031
Gabon	4 922 939	7 005 731
TOTAL	123 963 670	183 429 353

21.2. Honoraires du Contrôleur légal des comptes

En 2024, les honoraires du Contrôleur légal des comptes se sont élevés à 36 850 euros (2023 : 35 850 euros).

21.3. Faits survenus après la clôture de l'exercice

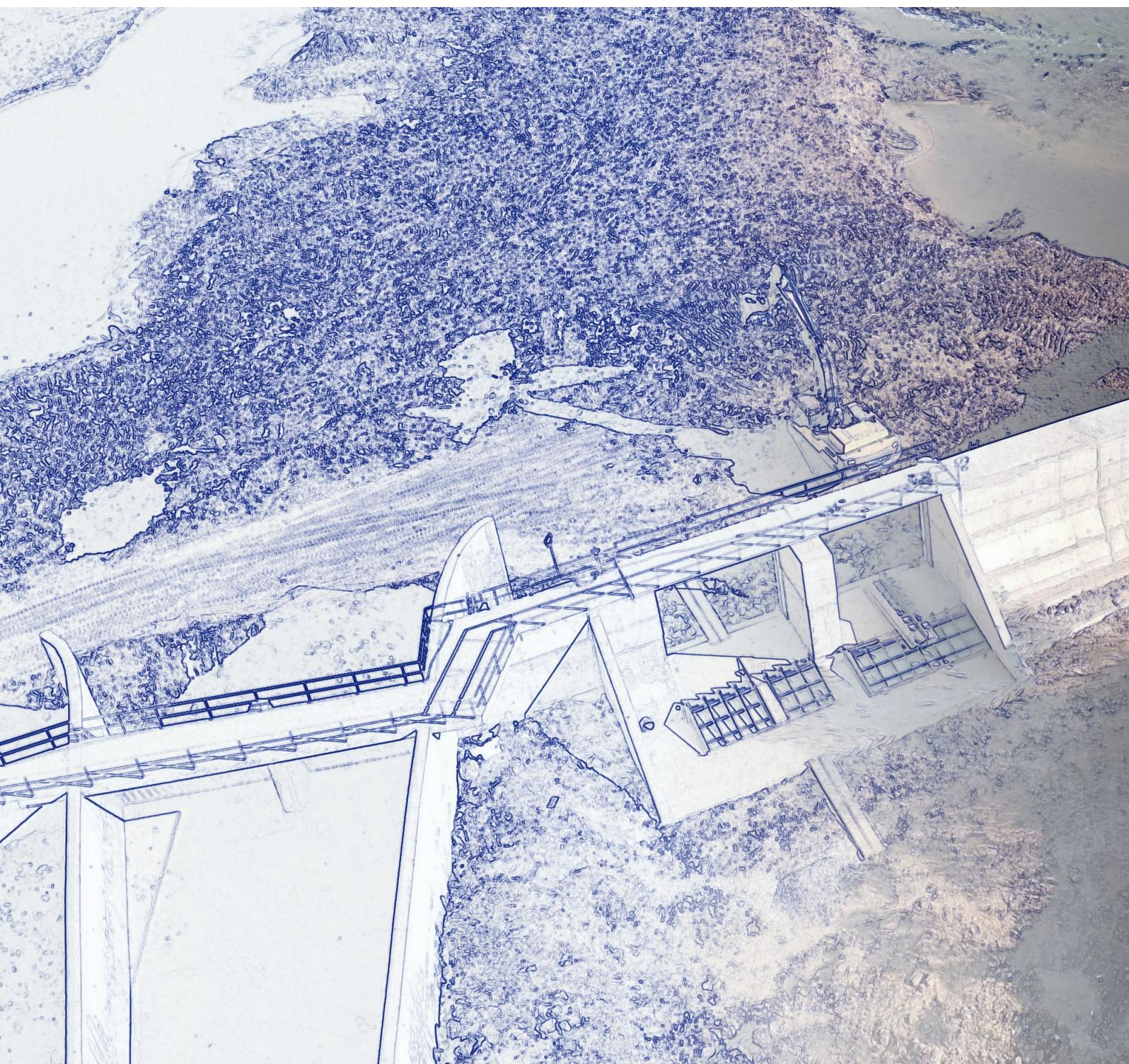
Aucun événement postérieur ayant un impact sur les états financiers au 31 décembre 2024 n'a été identifié entre la date de clôture de l'exercice et la date actuelle.

L'administration,

Le comptable certifié,

4

RAPPORT ET AVIS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE





CONSEIL DE SURVEILLANCE

EXERCICE DE 2024

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions légales, le Conseil de surveillance présente ci-après son rapport et donne son avis sur le rapport consolidé de gestion, le bilan et les comptes consolidés et la proposition d'affectation des résultats qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration de Conduril - Engenharia, S.A., concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

RAPPORT

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil s'est réuni régulièrement et a suivi l'activité sociale et l'évolution des affaires de Conduril - Engenharia, S.A., tout en veillant et en assurant le respect de la loi et des statuts, afin de prendre connaissance des actes pris par le Conseil d'administration, qui a toujours fourni les précisions demandées.

Toujours dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil a soigneusement examiné le rapport de gestion consolidé présenté par le Conseil d'administration, le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, les flux de trésorerie consolidés et les variations des capitaux propres consolidés, concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que l'annexe et ses notes explicatives. Ces documents sont considérés en bon ordre et, dans son ensemble, donnent une image fidèle de l'activité développée et de la situation patrimoniale de Conduril - Engenharia, S.A., dans une perspective consolidée.

Dans le cadre de sa compétence, le Conseil a été informé des travaux qui ont été développés au cours de l'année par le cabinet d'audit, a obtenu de sa représentante les informations et éclaircissements demandés dans le cadre de l'activité de contrôle des documents de reddition des comptes et a pris connaissance du rapport correspondant, contenant les conclusions et recommandations d'audit établi par le cabinet d'audit et adressé au Conseil d'administration, ainsi que de la certification légale des comptes de l'exercice 2024, dont le contenu a reçu son approbation, celle-ci étant formulée sans réserves ni observations.

Également dans le cadre de sa compétence, le Conseil marque son accord concernant les méthodes comptables et les critères d'évaluation utilisés.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil considère que le rapport de gestion, le bilan, le compte de résultat, les flux de trésorerie et les variations des capitaux propres, consolidés, permettent, dans leur ensemble, la bonne compréhension de la situation financière de Conduril - Engenharia, S.A. au 31 décembre 2024, et des résultats de l'exercice clos à cette date, et considère également que les dispositions légales et statutaires ont été respectées.

Finalement, le Conseil souhaite, à l'image du Conseil d'administration, remercier les collaborateurs pour leur engagement et dévouement.

Ainsi, le Conseil de surveillance est de l'

AVIS

1. que le rapport de gestion consolidé, le bilan consolidé, les comptes consolidés et leurs annexes, concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024, soient approuvés,
2. que soit approuvée la proposition du Conseil d'administration, visant à ce que le résultat net négatif de l'exercice 2024, à hauteur de 28 403 623 euros (vingt-huit millions, quatre cent trois mille six cent vingt-trois euros), soit intégralement transféré aux « Résultats reportés » et que ladite perte soit couverte par le poste « Autres réserves ».

Fait à Ermesinde, le 29 avril 2025

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

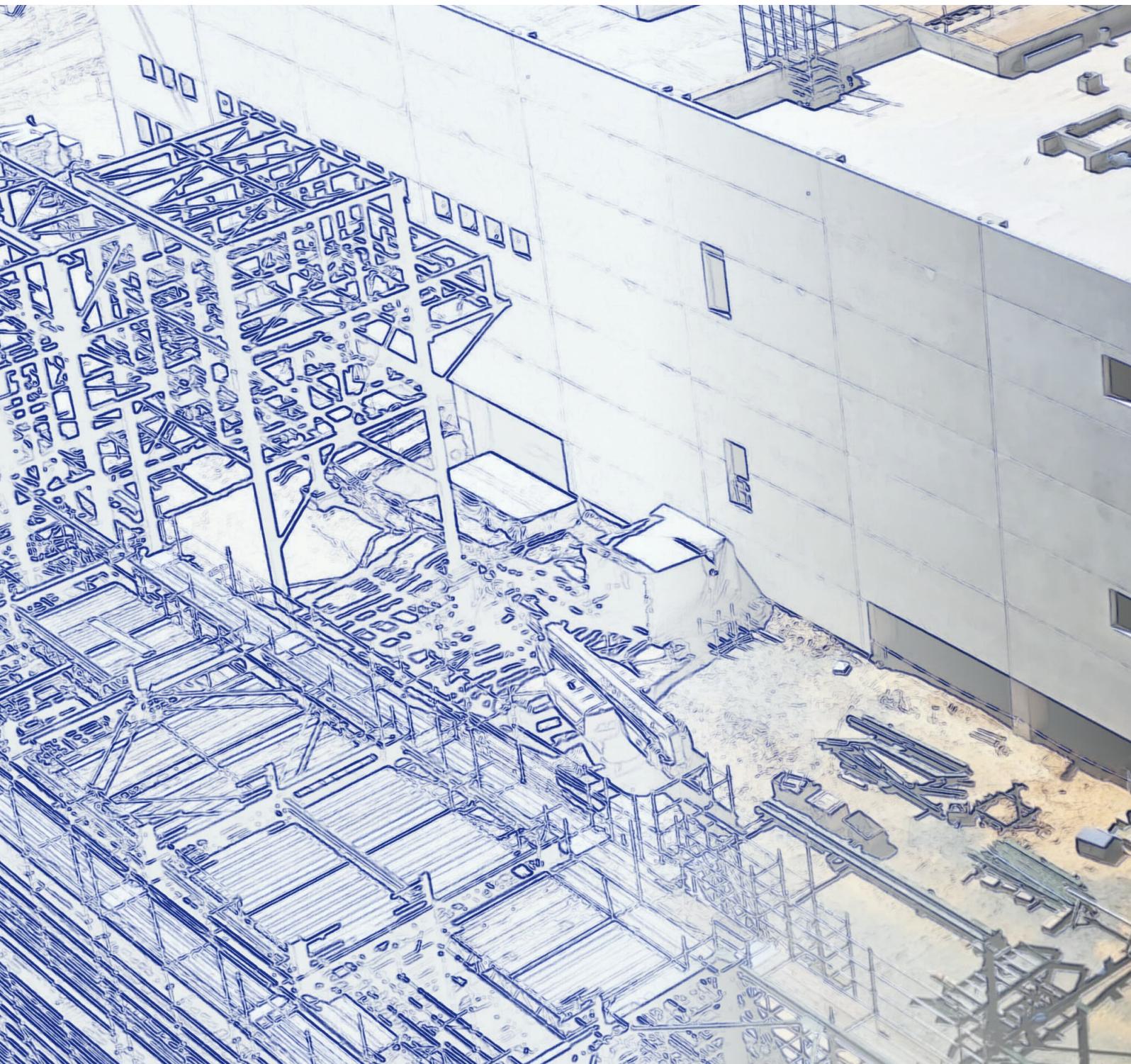
Maria Helena Maio Ferreira de Vasconcelos

Deolinda Paula Baptista Nunes

Jorge Manuel Silva Tavares

5

CERTIFICATION LÉGALE DES COMPTES CONSOLIDÉS





CERTIFICATION LÉGALE DES COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

OPINION

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Conduril - Engenharia, S.A. (le groupe), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024 (présentant un total de 368 389 370 euros et un total de capitaux propres de 146 921 411 euros, incluant un résultat net négatif de 28 403 623 euros), le compte de résultat consolidé par nature, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'année écoulée à cette date, ainsi que les notes annexées aux états financiers consolidés comprenant une synthèse des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects essentiels, la situation financière consolidée de Conduril - Engenharia, S.A. au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie consolidés pour l'année écoulée à cette date, conformément aux Normes comptables et d'information financière adoptées au Portugal à travers le Système de normalisation comptable.

FONDEMENTS

Notre audit a été mené conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et aux autres normes et orientations techniques et éthiques de l'ordre portugais des contrôleurs légaux des comptes (OROC, Ordem dos Revisores Oficiais de Contas). En vertu de ces normes, nos

responsabilités sont décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur concernant l'audit des états financiers consolidés » ci-dessous. Conformément à la loi, nous sommes indépendants des entités faisant partie du groupe et répondons à toutes les exigences éthiques du code d'éthique de l'ordre portugais des contrôleurs légaux des comptes.

Nous sommes convaincus que les éléments probants d'audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE DE GESTION ET DE L'ORGANE DE SURVEILLANCE CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'organe de gestion est responsable de :

- la préparation d'états financiers consolidés réfléchissant fidèlement la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie du groupe conformément aux Normes comptables et d'information financière adoptées au Portugal à travers le Système de normalisation comptable ;
- l'établissement du rapport consolidé de gestion en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- la création et maintenance d'un système de contrôle interne approprié afin de permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'inexactitudes significatives, en raison de fraudes ou d'erreurs ;
- l'adoption de critères et de méthodes comptables appropriés au vu des circonstances ; et
- l'évaluation de la capacité du groupe à maintenir ses opérations, en diffusant, le cas échéant, les questions pouvant soulever des doutes sérieux concernant la continuité des activités.

L'organe de surveillance est responsable de la procédure de préparation et de publication de l'information financière du groupe.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR CONCERNANT L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notre responsabilité est d'obtenir une assurance raisonnable sur le fait que l'ensemble des états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes significatives, en raison de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport présentant notre opinion. On entend par « assurance raisonnable » un niveau élevé de sécurité, mais non la garantie qu'un audit mené conformément aux normes ISA détectera toujours l'existence d'inexactitudes significatives. Ces inexactitudes peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées significatives lorsque l'on peut raisonnablement attendre qu'elles, seules ou combinées, peuvent influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs ayant pour base ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISA, nous portons des appréciations professionnelles avec une attitude de scepticisme professionnel au cours de l'audit et nous :

- identifions et évaluons les risques d'inexactitude significative des états financiers consolidés, en raison de fraudes ou d'erreur, nous définissons et exécutons des procédures d'audit répondant à ces risques, et nous obtenons des éléments probants d'audit suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque qu'une inexactitude significative ne soit pas détectée en raison de fraudes est plus élevé qu'en raison d'erreurs, une fois que les fraudes peuvent impliquer des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou des chevauchements avec le contrôle interne ;
- obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées au vu des circonstances, mais non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations correspondantes fournies par l'organe de gestion ;
- apprécions l'adéquation de l'utilisation, par l'organe de gestion, du principe de la continuité et, sur base des éléments probants d'audit, s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou des conditions pouvant soulever des doutes sérieux quant à la capacité du groupe à maintenir ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous devons attirer l'attention dans notre rapport sur ces informations dans les états financiers consolidés ou, si celles-ci ne sont pas appropriées, changer notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants d'audit obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Néanmoins, des événements ou des conditions futurs peuvent conduire le groupe à cesser ses activités ;
- évaluons la présentation, la structure et le contenu global des états financiers consolidés, y compris les informations, et si ces états financiers reflètent les transactions et les événements sous-jacents afin d'attendre une présentation appropriée ;
- nous avons planifié et réalisé notre audit de manière à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou unités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de l'orientation, de la supervision et de la révision des travaux réalisés dans le cadre de l'audit du groupe, et nous assumons la responsabilité finale de notre opinion d'audit ; et
- communiquons avec les responsables de la gouvernance, entre autres, la portée et le calendrier prévu de l'audit, ainsi que les conclusions significatives de l'audit, y compris tout manquement significatif de contrôle interne identifié au cours de l'audit.

Notre responsabilité inclut également la vérification de la concordance entre l'information figurant au rapport consolidé de gestion et les états financiers consolidés.

RAPPORT SUR D'AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

SUR LE RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION

En application de l'article 451, paragraphe 3, point e) du Code portugais des Sociétés commerciales, nous sommes d'avis que le rapport consolidé de gestion a été préparé en conformité avec les exigences juridiques et réglementaires applicables en vigueur, que l'information y figurant est conforme aux états financiers consolidés qui ont fait l'objet d'audit et que, compte tenu de la connaissance et de l'évaluation faite sur le groupe, nous n'avons pas identifié d'inexactitudes significatives.

Fait à Porto, le 29 avril 2025

Crowe & Associados, SROC, Lda.
Représenté par Ana Raquel Borges L. Esperança Sismeiro, CLC
Registre OROC n° 1126
Registre CMVM n° 20160738

CONDURIL - ENGENHARIA, S.A.

Avenida Eng.º Duarte Pacheco, n.º 1835
4445-416 Ermesinde - Portugal
T. +351 229 773 920 | geral@conduril.pt

CONDURIL ANGOLA

Rua 2 IL (ao Largo do Ambiente)
Município de Ingombota - Luanda - Angola
T. +244 929 637 913/9 | expgeralluanda@conduril.pt

CONDURIL MOÇAMBIQUE, ENOP

Estrada Nacional n.º 4,
Tchumene 2,
Parcela 3380/12 - Matola - Moçambique
T. +258 203 004 71 | delegacao@conduril.co.mz

CONDURIL ZÂMBIA

Plot 3817 Martin Mwamba Road
PO Box 473 P/Bag E891 Manda Hill
Lusaka - Zambia
T. +260 211 291 441 | zambia@conduril.pt

CONDURIL MALAWI

Plot BC 922 House 5, Area Mandala
PO Box 907
Blantyre - Malawi
T. +265 994 956 884 | malawi@conduril.pt

CONDURIL GABÃO

Nzeng-Ayong (Après le carrefour GP)
Libreville - Gabon
gabon@conduril.pt

CONDURIL AÇORES

Rua de São Gonçalo, n.º 2013 - 2.º Dt.º
9500-343 Ponta Delgada - Portugal
T. +351 296 653 468 | geral@conduril-acores.pt

MÉTIS

Parque Industrial de Viana - B.º
Capalanga
Município de Viana - Luanda - ANGOLA
T. +244 939 212 517 | expgeral@metis-engenharia.com

URANO

Polo Industrial de Viana, Zona do Km 25
Município de Viana - Comuna do Zango - Luanda - ANGOLA
T. +244 939 133 245 | geral@urano-metalomecanica.com

EDIRIO

Rua Dr. Francisco Sá Carneiro, 22
4825-087 Água Longa - Santo Tirso
T. +351 229 688 411 | geral@edirio.pt

